

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'Administration N° 5

Date : jeudi 14 mars 2024

Année scolaire : 2023 - 2024

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : lundi 4 mars 2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - Principale

Secrétaire de séance :

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Ordre du jour

- 1- Compte financier 2023
- 2- Conventions
- 3- Autorisation du CA pour effectuer un don de livres
- 4- Programme annuel de prévention
- 5- Mise en place de caméras à détection de mouvements

Annexes :

Document 1 : Conventions - Document 2 : Programme annuel de prévention

Document 3 : Rapport de l'ordonnateur - Document 4 : diaporama / rapport de l'ordonnateur –

Document 5 : Diaporama Agent Comptable –

Le quorum étant atteint (22 présents) - ≥ 16 , la séance démarre à 17h35

Mme AULIER, Représentante des parents, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Mme LALLEMENT demande aux membres du CA de voter l'approbation du PV du CA du 8 février

Votes :

Pour : 22 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Puis celui du 13 février

Votes :

Pour : 22 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

1. Conventions

Mme Mallier présente des conventions : 1 sans incidence financière et 6 avec incidence financière (cf document 1)

Mme Lallement demande aux membres du CA de voter pour que ces conventions puissent être signées.

M RULIER demande si les gendarmes logés paieraient un loyer. Mme MALLIER répond que non.

Il demande si on pourrait louer les logements à des saisonniers qui ont souvent des difficultés à se loger. Mme MALLIER répond que suite à un vote du CA, il avait été décidé de ne louer les logements qu'à des fonctionnaires d'état ou fonctionnaires territoriaux.

Votes :

Pour : 22 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

2. Autorisation / don de livres

Mme RENOUARD, professeur documentaliste a fait un tri dans le CDI.

Mme LALLEMENT demande aux membres du CA de pouvoir donner ces livres à des associations.

M RULIER demande de quelles associations il s'agit, Mme MALLIER dit qu'a priori une association marennaise serait concernée mais le vote se fait pour toute association qui serait susceptible d'être intéressée sans être nommée.

Votes :

Pour : 22 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

3. Programme annuel de prévention

Mme MALLIER présente le programme annuel de prévention élaboré suite à la réunion de la Commission Hygiène et Sécurité qui s'est tenue le 12 février. (cf document 2).

Mme LE ROY fait remarquer que dans les salles du bâtiment annexe, il n'y a plus d'internet depuis plusieurs semaines, ce qui pose problème aux professeurs qui y travaillent puisqu'ils ne peuvent plus se connecter à Internet.

Mme MALLIER répond que cela ne relève pas du plan annuel de prévention, mais qu'une entreprise est passée, qu'un devis a été fait puis validé par le Département. Quand les matériaux seront livrés, les réparations pourront être faites.

Mme AULIER demande s'il y a un éclairage devant le collège. M LUQUÉ répond que les lumières de la ville s'allument vers 6h30 le matin et s'éteignent vers 22h.

Mme MALLIER répond qu'en ce qui concerne la partie interne au collège, elle va se renseigner voire faire mettre un spot.

M MERCERON demande si le diagnostic de sécurité cite l'escalier extérieur qui mène au 2^{ème} étage comme étant dangereux.

Mme MALLIER répond que non.

Le programme annuel de prévention est soumis au vote :

Votes :

Pour : 22 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

4. Mise en place de caméras à détection de mouvements :

Mme LALLEMENT passe la parole à M MERCERON, à l'origine de cette demande. M MERCERON explique que le but de la mise en place de cette caméra est de faciliter l'observation des animaux qui fréquentent le jardin pédagogique, la mare et que la caméra sera braquée sur la mare.

5. Compte financier :

Le rapport de l'ordonnateur a été transmis aux membres du CA (document 3).

Mme MALLIER le présente aux membres du CA sous forme de diaporama (document 4). Sont présentées les recettes émanant du Département, de l'Etat, mais aussi du CIAS, de la CDC du Bassin de Marennes, de la commune, dons du FSE et émanant d'autres associations.

Sont détaillées l'origine des recettes pour le service AP, les dépenses de ce service.

Mme MALLIER dit que les dépenses générales ont baissé surtout grâce au changement de copieurs.

Le service Vie de l'élève est décrit, puis le service ALO (origine des recettes et domaines des dépenses).

M RULIER demande à quoi correspond la viabilisation. Mme MALLIER répond qu'il s'agit de l'eau, du gaz et de l'électricité.

M RULIER demande si on ne pourrait pas investir dans des panneaux photovoltaïques.

Mme MALLIER dit que cela a été évoqué par le Département il y a quelques années mais qu'aucune suite n'a été donnée.

Elle ajoute que la chaudière a été remplacée et que nous avons désormais une pompe à chaleur.

Elle présente ensuite le SRH (origine des recettes et dépenses de ce service).

Elle termine par la section d'investissement et ajoute qu'elle a été concernée par l'achat d'une tondeuse auto-portée.

M MERCERON quitte la salle à 18h23. Le nombre de votants passe donc à 21.

M COQ, agent comptable, présente le compte financier sous forme de diaporama (document 5). Il dit qu'il existe une diversité de sources de financement, revient sur la forte implication du Conseil Départemental et ajoute que dégager un excédent est le fruit d'une bonne gestion. En effet le résultat montre un bénéfice de 7073,05 € pour 2023.

La capacité d'auto-financement s'élève quant à elle à 11 146,56 €.

Le fonds de roulement augmente donc de cette somme et s'élève désormais à 125 044,57€ au 31/12/2023.

Il présente un graphique faisant état de l'évolution de la situation de 2019 à 2023 tout en précisant que les indicateurs de 2020 et 2021 ne sont pas forcément à retenir en raison de la crise COVID.

Il ajoute que les indicateurs sont au vert concernant le collège, que ce soit pour le Service Général que pour le SRH.

Mme MALLIER remercie aussi M LUQUÉ, chef de cuisine pour sa bonne gestion des stocks.

M COQ dit que la trésorerie de l'établissement est coquette puisqu'elle s'élève au 31/12/2023 à 263 125,44 € (soit environ 100 000 euros de plus qu'en 2018).

Mme AULIER fait remarquer que la participation des familles a été conséquente pour les voyages scolaires organisés cette année et demande si étant donné l'excédent dégagé sur l'AP le collège ne pourrait pas participer davantage pour faire baisser cette participation.

Mme LALLEMENT fait observer que le collège a bénéficié de subventions très tardivement, en décembre et qu'elle ne pouvait pas les anticiper lorsque les budgets des voyages ont été votés mais que la chose pourra éventuellement être prise en compte pour de prochains voyages. D'autre part, des fonds sociaux ont été très largement attribués afin qu'aucun élève ne soit privé de voyage pour des raisons financières. Elle précise que 98 élèves de 6^{ème} étaient inscrits au séjour au ski, ce qui correspond à un très grand pourcentage d'élèves et que pour les voyages de 3^{ème} ce sont plus d'une quarantaine d'élèves pour 2 classes qui participent aux voyages proposés notamment à Bruxelles ou Madrid.

Mme AULIER dit que pour certaines familles les sommes deviennent conséquentes et que cela demande de gros efforts de leur part, d'autant que les chèques ont dû être donnés sur un délai très court.

Elle demande quels sont les montants de fonds sociaux qui ont été alloués.

Mme MALLIER répond que la somme attribuée pour les frais de demi-pension s'élève à 9299,18 euros pour 2023 soit environ 1000 euros de plus qu'en 2022 et que pour les voyages elle s'est élevée à 1340 € pour 2023, ce qui correspond au séjour à la Mongie.

Mme LALLEMENT dit que la somme allouée pour aider au financement des voyages en 2024 sera beaucoup plus importante compte tenu du nombre de séjours proposés sur l'année civile 2024.

M COQ dit qu'on dispose d'un Fonds de Roulement de 105 jours

M RULIER demande qu'elle serait le bon taux.

M COQ dit que 90 jours c'est bien, qu'il ne faut pas avoir un taux trop élevé car la prochaine subvention pourrait être écartée.

M COQ félicite Mme MALLIER au sujet du montant des créances qui ne s'élèvent plus qu'à 17 262,06 € en 2023 contre 41 899,98€ en 2019. (Les créances amiables et contentieuses étant présentées pour la période 2018/2023).

Les stocks sont quant à eux linéaires.

Parallèlement au Fonds de Roulement, le collège dispose de reliquats de subvention pour un montant de 24 879,38€ au 31/12/2023.

Mme MALLIER et Mme LALLEMENT reviennent sur des versements tardifs de subventions, dont les fonds sociaux, qui à ce jour ont déjà subi une baisse, une commission de fonds sociaux s'étant tenue en janvier 2024. Une partie des autres subventions a déjà été utilisée ou le sera très prochainement.

L'adoption du compte financier sans réserve est soumise aux votes :

Votes :

Pour : 21 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

L'adoption de l'affectation du résultat est soumise aux votes :

Votes :

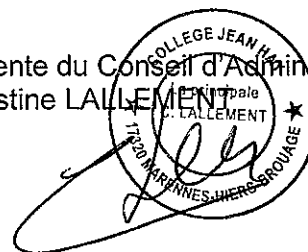
Pour : 21 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 19h18.

La secrétaire de séance
Mme Karine AULIER



La Présidente du Conseil d'Administration
Mme Christine LALLEMENT



**CONVENTION SANS INCIDENCE FINANCIERE CA DU 14/03/2024
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

| Objet de la convention | Organismes partenaires | Période concernée |
|---|---|--------------------------|
| Occupation de 4 salles de classe et du bâtiment annexe (+ voies d'accès) hors temps scolaire dans le cadre du festival Cerv'Odyssee | Association Neurosciences Marennes - Collège Jean Hay - Département de la Charente-Maritime | 30 mars de 9h à 17h |

**CONVENTIONS AVEC INCIDENCE FINANCIERE CA DU 14/03/2024
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

| Objet de la Convention | Organismes partenaires | Période concernées/cout |
|---|---|---|
| Occupation du logement n°17 en convention d'occupation précaire et révocable | Vincent REBOUL- Collège Jean Hay - Département de la Charente-Maritime | du 13/07/2024 au 05/07/2024 (loyer : 605 € avec revalorisation en juillet 2024 - charges : selon consommation) |
| Occupation du logement n°19 en convention d'occupation précaire et révocable | Mairie de Marennes-Hiers-Brouage - Collège Jean Hay - Département de la Charente-Maritime | du 13/07/2024 au 31/08/2024 (seules les charges sont facturées) |
| Convention ILEO Natation | ILEO - Collège Jean Hay | du 09/01/2024 au 12/04/2024 (coût : 98,18 € par séance) |
| Convention de groupement comptable | Lycée Cordouan Royan et établissements rattachés | convention annuelle et renouvelable par tacite reconduction chaque année (cotisation correspondant à 0,04% du montant total des dépenses de l'exercice N-1) |
| Convention Parcours d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en Marennes-Oleron 2023/2024 - Classe Hip Hop | Collège Jean Hay - CDC Bassin de Marennes | Année scolaire 2023/2024 Subvention de 1035 € de la CDC |
| Convention Parcours d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en Marennes-Oleron 2023/2024 - Projet Slam | Collège Jean Hay - CDC Bassin de Marennes | Année scolaire 2023/2024 Subvention de 1271 € de la CDC |

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Année scolaire 2023-2024 Présentation en C.H.S. ou au C.A. 12/02/2024

| UNITE DE TRAVAIL | RISQUE IDENTIFIE | MESURE DE PREVENTION | CALENDRIER | ACTEURS | MOYENS / COÛT | DATE DE REALISATION |
|----------------------|--|--|--|--|--|---------------------|
| PLONGE | SOL GLISSANT | ACHAT DE SUR-CHAUSSURES PAR LE COLLEGE PUIS PAR LE CD17 | ACHAT EFFECTUE PAR LE COLLEGE LE 21/02/2022 PUIS ACHAT PAR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME A PLUS LONG TERME PREVOIR LE REMPLACEMENT DU SOL PAR LE CD17 (signalément sur registre de santé et de sécurité au travail le 17/11/2023 par M. POIRIER Bruno) - Récarrelé par-dessus le carrelage actuel ou mettre une peinture anti-dérapante sur le carrelage actuel ?? | COLLEGE JEAN HAY ET DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME | ENVIRON 300€/PAIRE + PRISE EN CHARGE PAR CD17 (MARCHE ACTUEL VÊT) pour les sur-chaussures. Inscription de la nécessité de changer le sol de la plonge sur la demande de gros travaux 2024. | |
| ENSEIGNEMENT GENERAL | FUITES D'EAU SALLE 02 ET AUTRES SALLES (notamment salles 101 et 201) + CIRCULATIONS, DEGRADATIONS DES PLAFONDS ET DEVELOPPEMENT DE MOISSURES EN SALLE 02. DANGER CAR PRISES ELECTRIQUES A PROXIMITE + DANGER SANITAIRE | REITERATION DES DEMANDES AU CD 17. Demande d'isolation par l'extérieur demandée antérieurement à 2017 + nombreux rappels depuis 2017. Infiltration notamment dans la salle 2. Intervention de France menuiserie le 04 et 05/03/2020 pour isoler les joints des fenêtres de la façade Ouest (infiltration par ces joints d'après l'ets mandatée par le Conseil départemental) Demande réitérée tous les ans, notamment dans les demandes de gros travaux en juin de chaque année. Demande à nouveau réitérée par mail du 23/11/2022 puis le 2/03/2023 Fiche du RSST complétée le 23/03/2023 par Mesdames BOUYSSOU et DUPUIS enseignant en salle 02 (risques liés à l'hygiène : développement de champignons et moisissures) CONdamnATION DE LA PRISE ELECTRIQUE SE TROUVANT A PROXIMITE DES FUITES LE 05 DECEMBRE 2023 PAR M. BOUDAUD AGENT DE MAINTENANCE | SMAC DÉJÀ INTERVENUE COURANT 2022/2023 POUR ELIMINER FUITES SUR LE TOIT (blanchifier le toit) MAIS SANS SUCCES. CD17 DOIT MANDATER ENTREPRISE POUR FAIRE TEST FUMEE POUR DETECTER LES FUITES (mail de M. DHONT du 05/12/2023) COURANT 2024 | AGENT DE MAINTENANCE COLLEGE JEAN HAY, DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME | A DEFINIR PAR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME | |
| ANTI-INTRUSION | CLOTURES DE L'ETABLISSEMENT INSUFFISAMMENT HAUTES ET ABIMÉES COTE PISTE D'ATHLETISME | Fermeture d'une zone ouverte en 2022 avec pose d'un portail et réfection d'une portion de clôture côté piste d'athlétisme. Diagnostic sécurité le 01/12/2022. la clôture doit être relevée pour attendre 2m50. | Demande auprès du CD17 pour augmenter la hauteur de la clôture à 2m50 lors recensement des gros travaux 2024. | DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME | A DEFINIR PAR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME | |

| | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------------------|--|---|--|---|--|
| <p>ANTI-INTRUSION</p> | <p>ABSENCE DE SAS DE SECURITE</p> | <p>Construction d'un sas de sécurité à l'entrée du collège pour filtrer l'entrée des personnes extérieures. Élément fortement recommandé par l'équipe mobile de sécurité du rectorat lors de sa venue le 01 décembre 2022. En effet, actuellement, une fois la grille d'entrée franchie, les personnes extérieures à l'établissement ont directement accès à ce dernier. Certaines personnes profitent de l'ouverture des grilles lors de la sortie massive des élèves pour pénétrer dans l'établissement malgré la vigilance des surveillants. Cette année encore, nous avons dû repousser des personnes très agressives. Un sas d'accueil avec verrouillage automatique pouvant être déverrouillé par l'agent d'accueil permettrait de bloquer l'entrée de ces personnes dans les locaux du collège. Une autre solution pourrait être de changer la fenêtre de la loge qui donne sur l'extérieur (au niveau de l'escalier extérieur) d'ajouter une avancée qui permettrait de protéger les visiteurs et de rétrécir une petite allée juste devant la fenêtre pour permettre un accès convenable.</p> | <p>Demande effectuée auprès du CD17 lors recensement des gros travaux 2024.</p> | <p>DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> | <p>A DEFINIR PAR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> | |
|-----------------------|-----------------------------------|--|---|--|---|--|



Compte financier 2023

Rapport du chef d'établissement

PRESENTATION

Le collège Jean Hay est composé d'un bâtiment central comprenant la direction, la vie scolaire, les salles de classes, les cuisines et le réfectoire ainsi qu'une salle polyvalente créée en août 2018. Le collège comporte également, séparément, un foyer et, depuis fin décembre 2021, un nouveau bâtiment comprenant trois salles de classe, un local ménage et un atelier vente. Le gymnase dans lequel se rendent les élèves appartient à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Parallèlement à cela, le collège dispose de quatre logements de fonctions dont l'implantation est distincte du bâtiment principal.

L'établissement accueillait 507 élèves à la rentrée 2022/2023 et 473 élèves à la rentrée 2023/2024. Il comporte un dispositif ULIS et quatre classes de SEGPA (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).

Le département de la Charente-Maritime a poursuivi les travaux d'amélioration et d'équipement du collège Jean Hay au cours de l'année 2023. Ainsi :

- le plafond du préau de la cour de récréation a été entièrement rénové
- la trappe de désenfumage située au niveau de l'escalier permettant d'accéder à la salle des professeurs a été changée et mise aux normes,
- une rampe d'accès PMR a été créée permettant de redonner la fonction initiale d'issue de secours à la porte extérieure située en salle 01
- les travaux de végétalisation de la cour de récréation, de l'entrée du collège et du jardin pédagogique se sont poursuivis et devraient prendre fin en 2024
- la majorité des plateaux des tables des salles de classes a été changée et du mobilier scolaire a été remplacé ou acquis (notamment des ranges-cartables dans le hall d'accueil)

Parallèlement à l'entretien courant, les réparations de matériels vieillissants se sont poursuivies (réparation du sèche linge professionnel, d'un four et de chambres froides ..). Le département de la Charente-Maritime a également investi dans un nouveau lave-vaisselle ; l'ancien, très vétuste, nécessitant de trop lourdes réparations.

II / SERVICE GENERAL

Le service général présente un résultat **positif de 2 118.65 €**

I.1 / Service AP (activités pédagogiques)

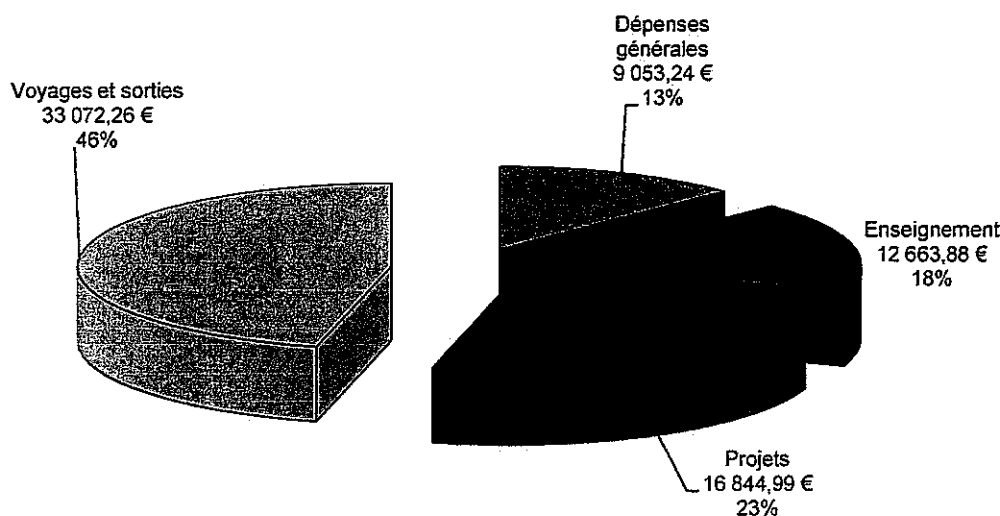
I.1.1 – Les dépenses du service AP

Les dépenses totales effectuées dans ce service sont de **71 634.37 €** réparties comme suit :

- *Dépenses générales* (copieurs, fournitures, logiciel informatique, carnets de correspondance, droits de reprographie, ressources pédagogiques numériques, autres dépenses pédagogiques) : **9 053.24 €**, soit une diminution de 47.93 % par rapport à 2022.

Ceci s'explique notamment par la volonté de comptabiliser les dépenses de SMS au service ALO plutôt qu'au service AP comme les années précédentes. De plus, c'est durant l'année 2023 que se ressentent les premières économies liées au changement de contrat des copieurs. Ainsi, alors que les dépenses de ce poste étaient de 8 546.52 € en 2022, elles ne sont plus que de 1 157.30 € en 2023, soit une baisse de 86.46 %.

- *Dépenses d'enseignement.* Ces dernières comprennent les crédits pédagogiques, les dépenses issues de la taxe d'apprentissage, l'équipement des champs professionnels des classes de SEGPA et la contribution financière versée au lycée de la Mer et du littoral de Bourcefranc-le-Chapus pour la mise à disposition de leur plateau aquacole aux classes de SEGPA du collège. Elles s'élèvent à **12 663.88 €** soit une diminution de 16.41 % par rapport à 2022. Ceci s'explique par des besoins moins importants en fournitures pédagogiques des champs disciplinaires et du CDI (le changement par deux fois de l'enseignant-documentaliste peut également expliquer la diminution des dépenses sur ce poste).
- Projets (théâtre, cinéma, slam, danse hip hop, classe foot, cadets de la sécurité, jardin pédagogique, ruches, natation, divers autres projets d'établissement) : **16 844.99 €** soit une baisse de 24.15 % par rapport à 2022 s'expliquant notamment par des dépenses des cours de natation moins importantes (6 845.40 € en 2023 contre 9 096.16 € en 2022) et l'abandon du projet « Lire en Fête » suite aux incertitudes liées au remplacement du professeur-documentaliste parti mi-octobre 2022.
- Voyages et sorties : **33 072.26 €**. Les dépenses liées à ce poste sont sensiblement identiques aux dépenses de 2022 (34 750.65 €) et confirme la volonté de l'établissement de faire découvrir aux élèves des pays et environnements riches aussi bien d'un point de vue culturel, linguistique que pédagogique.



1.1.2 – Les recettes du service AP

Les recettes 2023 de ce service sont de **79 353.17 €**. Les crédits alloués à ce service sont les suivants :

Crédits d'état.

Les crédits d'état utilisés par le collège Jean Hay en 2023 sont de **2 431.11 €**. Ces crédits ont été répartis comme suit :

- Droits de reprographie : 892.32 €
- Carnets de correspondance : 1 093.80 €
- Ressources numériques (RPN) : 34.68 €
- Autres dépenses pédagogiques : 410.31 €

Crédits du département.

31 520 € de la dotation globale de fonctionnement ont été alloués à ce service. Sur cette somme 5 520 € ont été utilisés pour financer la mise à disposition du plateau technique aquacole du lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-le-Chapus aux élèves des classes de SEGPA - champ professionnel « métiers autour de la mer ». La dotation globale de fonctionnement a permis un fonctionnement correct du service. Parallèlement à la DGF, le collège a bénéficié de crédits spécifiques :

- 800 € pour l'opération Théâtre au Collège
- 372 € pour l'opération Collège au Cinéma
- 1 458.80 € pour le projet Ruches
- 294.76 € pour les actions en lien avec le développement durable
- 345.25 € pour l'équipement et l'achat de fournitures pour le champ professionnel de la SEGPA « vente, distribution et magasinage »)
- 367.24 € pour l'équipement et l'achat de fournitures pour le champ professionnel de la SEGPA « métiers autour de la mer »

Crédits du CIAS et de la communauté de communes du bassin de Marennes et de communes.

Divers projets ont bénéficié de subventions des collectivités et groupement de collectivités locales :

- Le projet « Slam » a été subventionné à hauteur de 1 512 € par la CDC du Bassin de Marennes et de 229 € par la Mairie de Marennes-Hiers-Brouage
- Le projet « Hip Hop » a été subventionné à hauteur de 1 242 € par la CDC du Bassin de Marennes et de 230 € par le CIAS du bassin de Marennes
- Le projet « Natation » a bénéficié d'une subvention de 5 864.98 € du CIAS du Bassin de Marennes
- 247.57 € de la subvention donnée par le CIAS du Bassin de Marennes ont été alloués au séjour à Paris des élèves de la SEGPA.
- 100 € de la commune du Château d'Oléron ont été utilisés pour financer une partie des déplacements visant à faire découvrir des formations qualifiantes aux élèves de la SEGPA

Dons du FSE et autres dons utilisés

Le foyer socio-éducatif du collège participe grandement au financement de nombreux projets, sorties et voyages. Ainsi il a effectué un don de **6 452.04 €** en 2023 :

- 1 400 € pour le séjour à La Mongie
- 100 € pour le séjour à Barcelone
- 25 € pour la sortie à Paris
- 1 353.85 € pour la sortie à Oradour-sur-Glane
- 1 201.75 € pour la sortie à Chassenon (Cassinomagus)
- 793.44 € pour la sortie au paléosite
- 600 € pour le CDI
- 800 € pour l'opération Théâtre au Collège
- 178 € pour le projet d'anglais « Big Challenge »

D'autres organismes participent également à la vie de l'établissement par leur générosité :

- le district de football de la Charente-Maritime a subventionné l'achat d'équipements pour la classe à horaires aménagés Foot à hauteur de 210.25 €.
- le collège a perçu une subvention de 300 € du SDIS qui a permis de financer l'achat d'une partie des uniformes des Cadets de la sécurité.
- l'amicale du collège Jean Hay a effectué un don de 693.69 € et a ainsi pu participer au financement du séjour à Barcelone, de la sortie à Paris et à l'achat de fournitures pour l'atelier vente de la SEGPA.
- le Lion's Club a effectué un don de 600 € pour le séjour à Barcelone.
- enfin, 209.47 € des 2 500 € obtenus lors du prix « Chercheurs en acte » ont été utilisés pour l'achat d'ouvrages relatifs aux compétences psycho-sociales

Autres crédits : participation des familles

Un projet et deux voyages facultatifs ont été proposés aux élèves cette année. Cela a engendré une participation financière des familles :

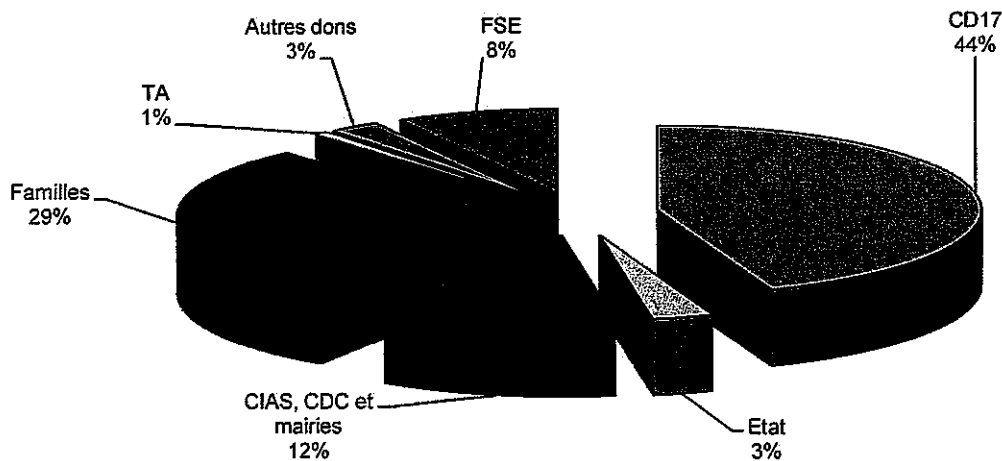
- le projet en anglais « Big Challenge » (participation familles : 178 €)
- le séjour à Barcelone pour les élèves d'ULIS (participation familles : 1 084.68 €)
- la classe découverte du milieu montagnard à la Mongie (participation familles : 21 980 €)

L'autre source de financement des familles provient du rachat de carnets de correspondance suite à leur perte par les élèves ou de la facturation de diverses dégradations (recette de 65.30 € en 2023)

Enfin, la section d'enseignement général et professionnel adapté permet au collège de percevoir la taxe d'apprentissage. En 2023, sa perception a permis de financer la sortie à Paris pour la classe de SEGPA à hauteur de **565.03 €** (sortie liée à la découverte des métiers autour de la mer).

Les crédits ouverts au budget ont pu répondre aux besoins en matériels pédagogiques des disciplines et à la réalisation des projets et sorties demandées en 2023. Les dépenses en papier et en fournitures sont plus importantes que sur les années précédentes du fait notamment de l'augmentation du coût du papier. En revanche, l'établissement a effectué d'importantes économies dans la location des copieurs. Les dépenses de certaines actions ont également été moins onéreuses que prévu lors de l'élaboration du budget initial. Ces éléments et les subventions et dons obtenus ont permis d'obtenir un résultat positif à ce service **(+7 718.80 €)**.

Origine des recettes au service AP



1.2 / Service ALO (Administration et logistique)

1.2.1 – Les recettes du service ALO

Ce service utilise principalement les crédits du département. La dotation globale de fonctionnement 2023 est de **69 214 €** à laquelle s'est ajoutée une subvention pour les ordures ménagères de 294.83 € (soit 30 % des dépenses), une subvention d'équipement de 709.13 € (achat d'une meuleuse, d'un nettoyeur haute pression et d'un compresseur pour l'ouvrier de maintenance), une subvention « travaux des propriétaires » permettant de financer les petits travaux d'entretien et les petits aménagements relevant du propriétaire (utilisation de 1 362.71 € sur les 1 500 € alloués) et une subvention exceptionnelle de 19 370 € permettant de faire face à la hausse des coûts de l'énergie. Le total des recettes issues du département pour ce service s'élève ainsi à **90 950.67€**, soit une hausse de 22.08% par rapport à 2022, principalement liée à l'aide fournie dans le cadre du bouclier énergie.

Une autre ressource permet de compléter les recettes liées aux crédits du département : les recettes issues de la location de deux logements de fonction. En effet, sur les quatre logements, deux sont attribués à des agents territoriaux par nécessité absolue de service. Les deux autres logements sont loués en convention d'occupation précaire à :

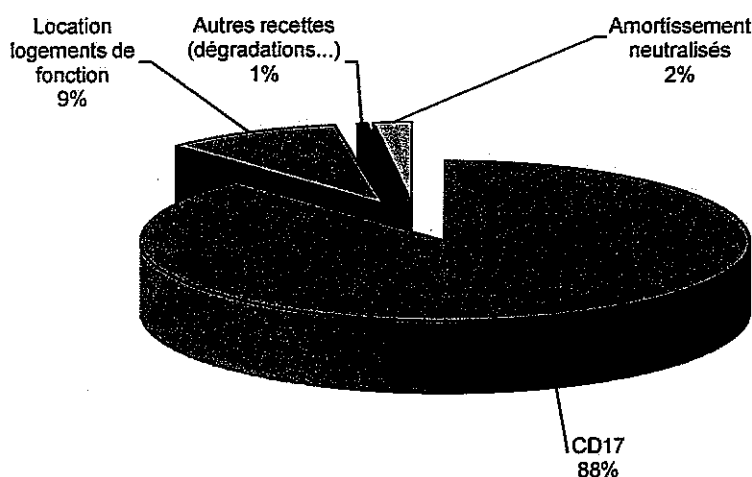
- la mairie de Marennes-Hiers-Brouage pour les renforts de gendarmerie sur la période estivale
- un enseignant du collège Jean Hay

Les loyers issus de ces hébergements représentent **7 185 €** dont 50% ont été reversés au département. Les charges locatives issues de ces locations et permettant d'assurer une partie des dépenses liées à la viabilisation sont égales à **2 540.05 €**.

Enfin, le service ALO bénéficie de trois autres sources de recettes permettant de compenser immédiatement les dépenses issues de ces activités :

- 371.10 € du Foyer Socio-Educatif pour le financement des droits à la SACEM,
- 94.24 € correspondants à des frais de recommandés réglés par les familles suite aux courriers reçus pour non paiement de la facture de demi-pension,
- 56.17 € pour la mise à disposition exceptionnelle du minibus du collège à des organismes extérieurs (exemple : collège Fernand Garandeau, lycée de la mer et du littoral)

Origine des recettes au service ALO



1.2.2 – Les dépenses du service ALO

Viabilisation

Les dépenses de viabilisation sont réparties entre le service « SRH » et le service « ALO » à partir d'une clé de répartition préalablement votée en conseil d'administration. Ces dépenses ont fortement augmenté en 2023 par rapport à 2022 et ce, du fait de la crise énergétique et de l'augmentation très importantes des coûts de l'énergie en France. Ainsi, de 41 335.12 € en 2022, les dépenses en viabilisation sont passées à **68 518.46 €** en 2023 au service ALO, soit une augmentation de près de 66%. Cette importante inflation a pu être palliée grâce à une subvention exceptionnelle de 19 370 € du département de la Charente-Maritime.

Ces fortes dépenses auraient pu être encore plus importantes si des efforts de consommation n'avaient pas été faits. Les efforts de chacun, la nouvelle chaufferie (système de pompes à chaleur) et un hiver plutôt doux ont ainsi permis de réduire la consommation de gaz de près de 20%. La consommation d'électricité a, quant à elle, baissé de près de 7.5 %. De même, des économies d'eau ont pu être réalisées grâce à une consommation en baisse (-58 %) ; ceci en partie grâce à l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle plus économe en eau.

La restructuration de la chaufferie effectuée en 2022 est une première étape dans la réalisation des économies d'énergie mais les déperditions de chaleurs sont encore très importantes et une économie non négligeable pourrait être réalisée si l'isolation du collège était entièrement revue (travaux d'isolation par l'extérieur). Les bâtiments mal isolés entraînent, en effet, une importante déperdition de chaleur. De même, il a été signalé à la collectivité de rattachement de nombreuses fuites au niveau du plafond de certaines salles de classes, certainement dues à des infiltrations par l'extérieur lors de fortes pluies. Ces fuites engendrent une dégradation des dalles de plafond qu'il faut souvent remplacer. Des moisissures sont aussi présentes de manière importante dans certaines salles (notamment en salle 02) et peuvent, à terme, entraîner des risques sanitaires importants pour les usagers de ces salles.

Dans un souci de comparaison, nous avons indiqué les consommations totales de viabilisation pour le collège Jean Hay sans tenir compte de la répartition entre le ALO et le SRH (le collège Jean Hay ne bénéficie pas de des compteurs distincts pour ces deux services). Nous pouvons ainsi remarquer que malgré la baisse non négligeable des consommations, les dépenses ont fortement augmenté en 2023 du fait de l'inflation.

GAZ

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Consommation en Kwh | 356 095 | 316 807 | 326 588 | 305 287 | 244 716 |
| Coût par an | 24 128.29 € | 20 392.85 € | 23 959.19 € | 34 222.70 € | 52 220.52 € |

ELECTRICITE

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------|-------------|----------|-------------|-------------|--------------------|
| Consommation en Kwh | 126 344 | 110 391 | 127 513 | 129 385 | 119 733 |
| Coût par an | 17 325.97 € | 16 982 € | 18 998.08 € | 26 054.07 € | 40 770.94 € |

EAU

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------------|-----------|------------|------------|----------|-------------------|
| Consommation en m ³ | 2 573 | 1 890 | 1 767 | 2 664 | 1 121 |
| Coût par an | 6 344.64€ | 3 960.33 € | 6 676.07 € | 7 105.27 | 5 618.78 € |

Frais de fonctionnement administratif et communication

Les frais de fonctionnement administratifs et de communication sont légèrement supérieurs par rapport à 2022 : **11 885.31 €** en 2023 contre 10 600,60 € sur 2022.

Dans ces domaines, nous pouvons noter une nette diminution des frais de déplacement liés à la mise à disposition par le département d'un véhicule de service qui a permis de ne plus utiliser son véhicule personnel pour les déplacements professionnels.

En revanche, nous observons une augmentation de 27.23 % par rapport à 2022 des frais de fournitures administratives (augmentation du coût du papier). La ligne budgétaire concernant les frais d'envoi de SMS est dorénavant sur le service ALO, alors qu'elle était auparavant sur le service AP ; ce qui explique aussi la légère augmentation des dépenses dans le domaine de la communication en 2023.

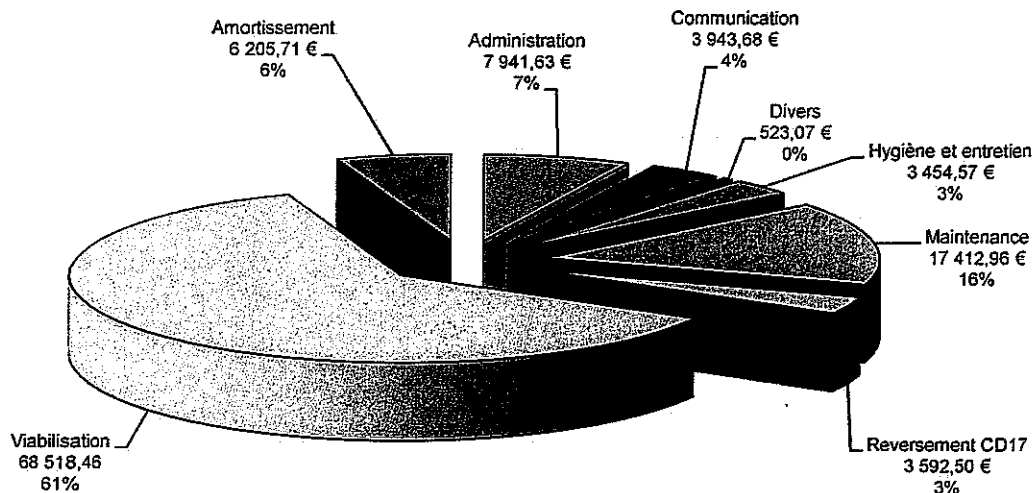
Les frais d'affranchissement sont, quant à eux, relativement stables depuis 2022 (2 953 €)

Hygiène et entretien

Ces dépenses d'un montant de **3 454.57 €** ont diminué de 26.56 % par rapport à 2022. Ceci s'explique par une moindre utilisation des produits spécifiques à la COVID-19 et à la diminution des achats de produits d'entretien depuis le passage du collège Jean Hay à la nouvelle méthode globale de nettoyage utilisant l'eau ozonée. Ainsi les dépenses des produits d'entretien sont passées de 4 455.42 € en 2022 à 3 085.90 € en 2023.

Maintenance

La budgétisation permet de faire face au fonctionnement normal de l'établissement et à de légers imprévus. Les dépenses dans ce domaine ont continué à diminuer par rapport à 2021 et 2022 passant de 26 567.32 € en 2022 à 17 412.96 € en 2023, et ce, bien que les frais liés à l'entretien des véhicules aient augmenté (+ 137.57% par rapport à 2022 du fait d'importantes réparations sur le minibus). La baisse des dépenses dans le domaine de la maintenance s'explique donc par une nette diminution des coûts copieurs qui sont passés de 9 032.18 € en 2022 à 2 236.96 € en 2023, soit une chute de plus de 75 % liée au changement de contrat (contrat Toshiba du département de la Charente-Maritime). De même le collège a fait face à moins de dépenses d'équipement et de réparation en 2023 par rapport à 2022 et 2021.



Malgré une diminution des dépenses dans de nombreux domaines, le service ALO présente un résultat négatif de 5 600.15 € dû principalement à une hausse des coûts de l'énergie.

I-3 / Service VE (Vie de l'élève)

Utilisation des fonds sociaux

10 639.18 € de fonds sociaux ont été utilisés en 2023 dont 9 299.18 € pour le paiement de la demi-pension et 1 340 € pour le paiement de voyages.

Nous pouvons cependant noter que de nombreuses factures de cantines restent impayées malgré les nombreux rappels téléphoniques et courriers adressés aux responsables financiers. Ainsi, bien qu'informées de la possibilité de demander du fonds social, de nombreuses familles hésitent encore à le faire.

Fonds sociaux 2023

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
|-----------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Somme attribuée | Nombre de familles concernées | Somme attribuée | Nombre de familles concernées | Somme attribuée | Nombre de familles concernées |
| Frais de demi-pension | 3 034.17€ | 29 | 8 315 € | 56 | 9 299.18 | 48 |
| Voyages et autres | 0 € | 0 | 2 873 € | 15 | 1 340 € | 6 |

III/ SERVICES SPECIAUX

Les services spéciaux représentent un résultat positif de 4 954.40 €

II-1 / SBN (Service des Bourses Nationales)

Ce service comporte une seule ligne, les bourses nationales.

| | 2022 | | 2023 | |
|----------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|
| | De janvier à août 2022 | De septembre à décembre 2022 | De janvier à août 2023 | De septembre à décembre 2023 |
| Nombre élèves taux 1 | 52 | 44 | 43 | 50 |
| Nombre élèves taux 2 | 27 | 30 | 30 | 29 |
| Nombre élèves taux 3 | 15 | 12 | 12 | 15 |
| Somme totale | 20 271.70 € | | 20 555.88 € | |

Suite à une baisse de près de 7 boursiers taux 1 en 2022/2023, ces-derniers semblent avoir retrouvé leur nombre historique (50) en septembre 2023. Les dépenses de ce service restent assez stables depuis plusieurs années.

II-2 / SRH (Service Restauration et Hébergement)

II.2.1 – Les recettes du service SRH

Ce service fonctionne principalement avec la contribution financière des usagers. Le département de la Charente-Maritime participe également à son financement avec :

- une subvention pour l'achat des produits bio locaux (**1 682.94 €**),
- une participation au paiement de 30% des factures de collecte des ordures ménagères (**687.91 €**)
- le fonds commun du service d'hébergement (FCSH) pour le paiement des grosses réparations des matériels de cuisine (**8 903.16 €**). Le collège Jean Hay a bénéficié de ce FCSH en 2023 pour les réparations suivantes :
 - réparation d'une sauteuse (2 887.97 €)
 - réparation du lave-vaisselle (4 748 €)
 - réparation d'un batteur mélangeur (375.34 €)
 - réparation d'un four (891.85 €)
- une subvention exceptionnelle de **10 390 €** pour pallier l'augmentation du coût des denrées en 2023

La participation financière des usagers :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Demi-pension | 121 780.60 € | 169 428.72 € | 179 570.15 € | 182 975.20 € |
| Ticket élève | 376 € | 193.50 € | 463.50 € | 415.80 € |
| Commensaux | 9 545.15 € | 12 765.30 € | 15 478.10 € | 15 838.65 € |
| Hôtes de passage | 405.90 € | 535.40 € | 695 € | 1 689.90 € |
| Total | 132 107.65 € | 182 922.92 € | 196 206.75 € | 200 919.55 € |

Le collège Jean Hay, centre de correction du DNB a accueilli un nombre plus important d'hôtes de passage en 2023. Le nombre de demi-pensionnaires a diminué de 31 élèves entre la rentrée 2022 et la rentrée 2023 (430 DP). Cependant et parallèlement à cela, le forfait annuel de demi-pension qui stagnait à 435.40 € depuis 2020, est passé à 442.40 € en 2023, ce qui explique l'augmentation des recettes sur cette année.

TARIFS DEMI-PENSIONNAIRES

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------|----------|----------|----------|
| Forfait demi-pensionnaire sur 4 jours | 435.40 € | 435.40 € | 442.40 € |
| Elève externe du collège | 4,50 € | 4,50 € | 4,20 € |

TARIFS COMMENSAUX

| Catégories : | Tarif 2021 | Tarif 2022 | Tarif 2023 |
|---|------------|------------|------------|
| Elève extérieur au collège relevant de la CDC du bassin de Marennes | 2,50 € | 2,50 € | 3.00 € |
| Indice inférieur à 394, personnel non titulaire | 3,15 € | 3,15 € | 3.20 € |
| Indice compris entre 394 et 490 | 4,05 € | 4,05 € | 4.05 € |
| Indice supérieur à 490 | 4,55 € | 4,55 € | 4.60 € |
| Hôte de passage | 5,80 € | 5,80 € | 6.20 € |
| Repas exceptionnels | 10,00 € | 10,00 € | 10.00 € |

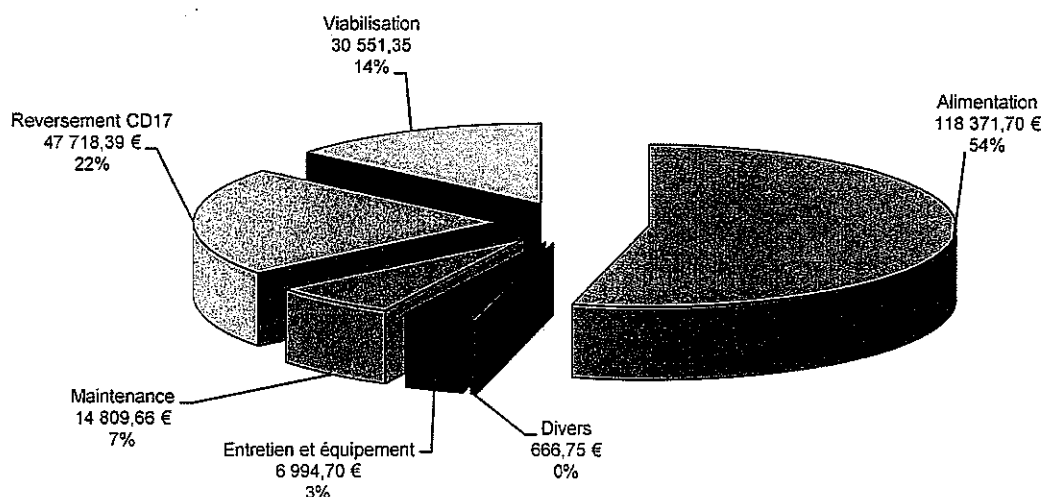
Une caisse de solidarité, abondée par des trop-perçus de familles non réclamés, permet de financer les frais d'huissiers des familles en procédure juridique (274.79 € ont été utilisés pour cela en 2023). Enfin, la perte des cartes de self par les élèves entraîne leur rachat par ces derniers. En 2023, 133 cartes ont été achetées par les élèves, soit une recette de 798 €.

II.2.2 – Les dépenses du service SRH

Le SRH présente un résultat positif de 4 954.40 €. La bonne gestion des achats de denrées et des stocks par l'équipe de cuisine a permis de maintenir un niveau de dépenses similaire à 2022 et ce, malgré l'augmentation des prix.

L'ensemble des autres postes de dépenses reste globalement similaire à 2022 avec tout de même une baisse non négligeable des dépenses de réparations de 5 312.72 €. En revanche, les dépenses de viabilisation ont augmenté de 17 % par rapport à 2022 pour atteindre 30 551.35 € réparties comme suit :

- 18 277.18 € de gaz
- 10 307.61 € d'électricité (soit 4 785.43 € de plus qu'en 2022 pour une consommation moindre)
- 1 966.56 € d'eau

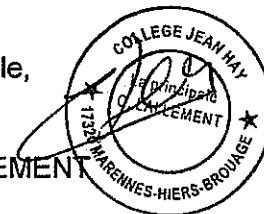


III/ DEUXIEME SECTION : OPERATION EN CAPITAL

Un investissement a été effectué en 2023 : l'achat d'une tondeuse autoportée en remplacement de la tondeuse hors service. Cet achat de 3 890 € a été entièrement financé par le département de la Charente-Maritime.

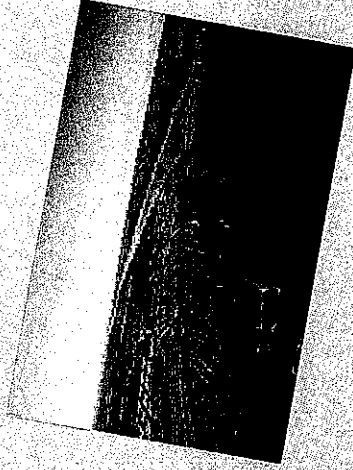
La principale,

Christine LALLEMENT

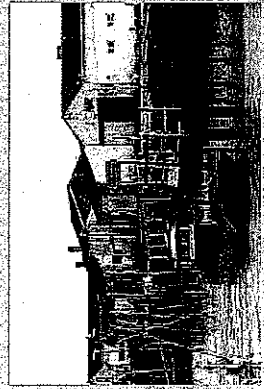


Compte Financier 2023

COLLEGE JEAN HAY

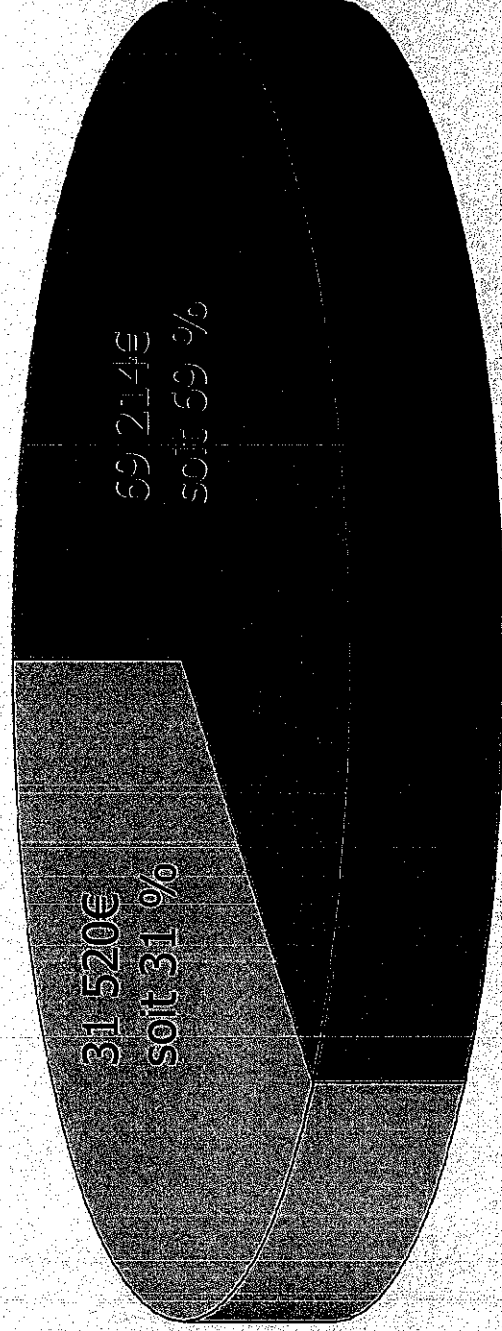


RAPPORT DE L'ORDONNATEUR



Répartition de la Dotation de fonctionnement

2023 : 100 734 €



■ ALLO

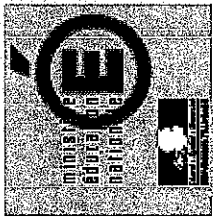
■ AP

CD 17 : autres subventions utilisées en 2023

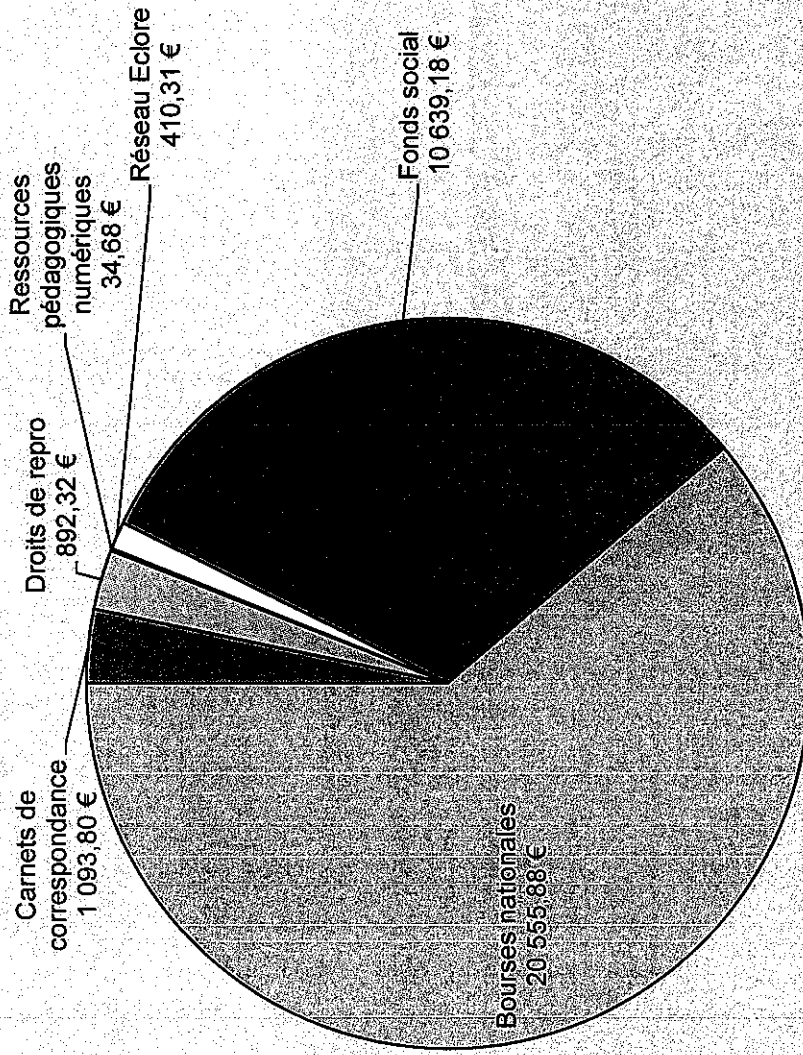
| | |
|-------------------------------------|-------------|
| • Collège au cinéma | 372.00 € |
| • Théâtre au collège | 800.00 € |
| • Rucher | 1 458.80 € |
| • Développement durable | 294.76 € |
| • Equipement plateau vente SEGPA | 345.25 € |
| • Fournitures SEGPA « métiers mer » | 367.24 € |
| • Ordures ménagères | 294.83 € |
| • Equipement | 709.13 € |
| • Viabilisation | 19 370.00 € |
| • Travaux de réparation | 1 362.71 € |
| • Equipement | 3 890.00 € |
| • Produits bio | 1 682.94 € |
| • Fonds Commun du SH | 8 903.16 € |
| • Ordures ménagères | 687.91 € |
| • Bouclier alimentaire | 10 390.00 € |

Total autres subventions : 50 928.73 €

TOTAL des financements du Conseil Départemental : 151 662.73 €
(Total 2022 : 137 556.94€)



Etat : Subventions utilisées en 2023 : 33 626.17 €



AP – PROJETS subventionnés par le CIAS, la CDC du bassin de Marennes et des communes : 9 425.55 €



Projets financés par le CIAS du bassin de Marennes : 6 342.55 €

- NATATION : 5 864.98 €
- Sortie à PARIS : 247.57 €
- Projet HIP-HOP : 230 €

Projets financés par la CDC du Bassin de Marennes : 2 754 €

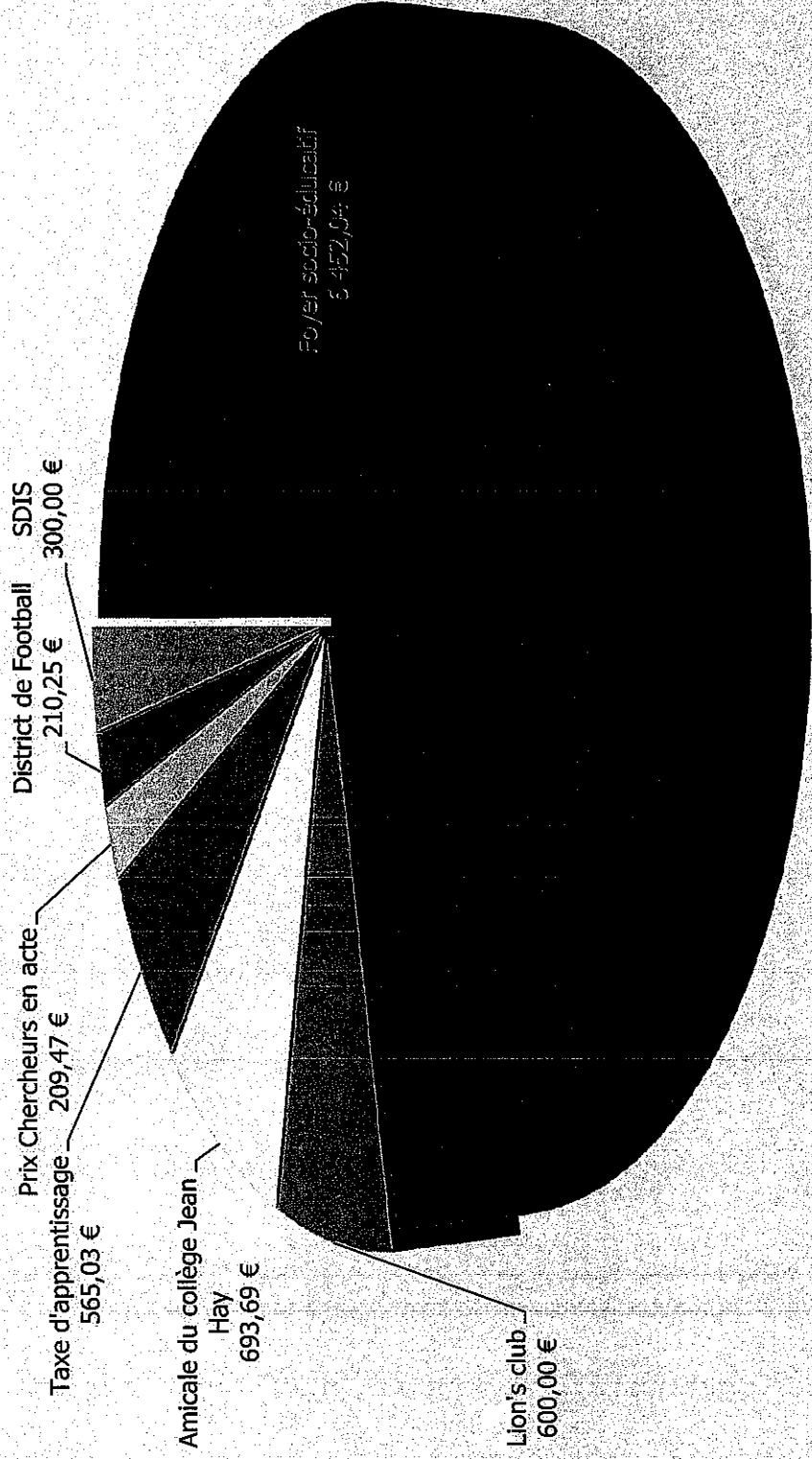
- Projet SLAM : 1 512 €
- Projet HIP-HOP : 1 242 €

Projets financés par les communes : 329 €

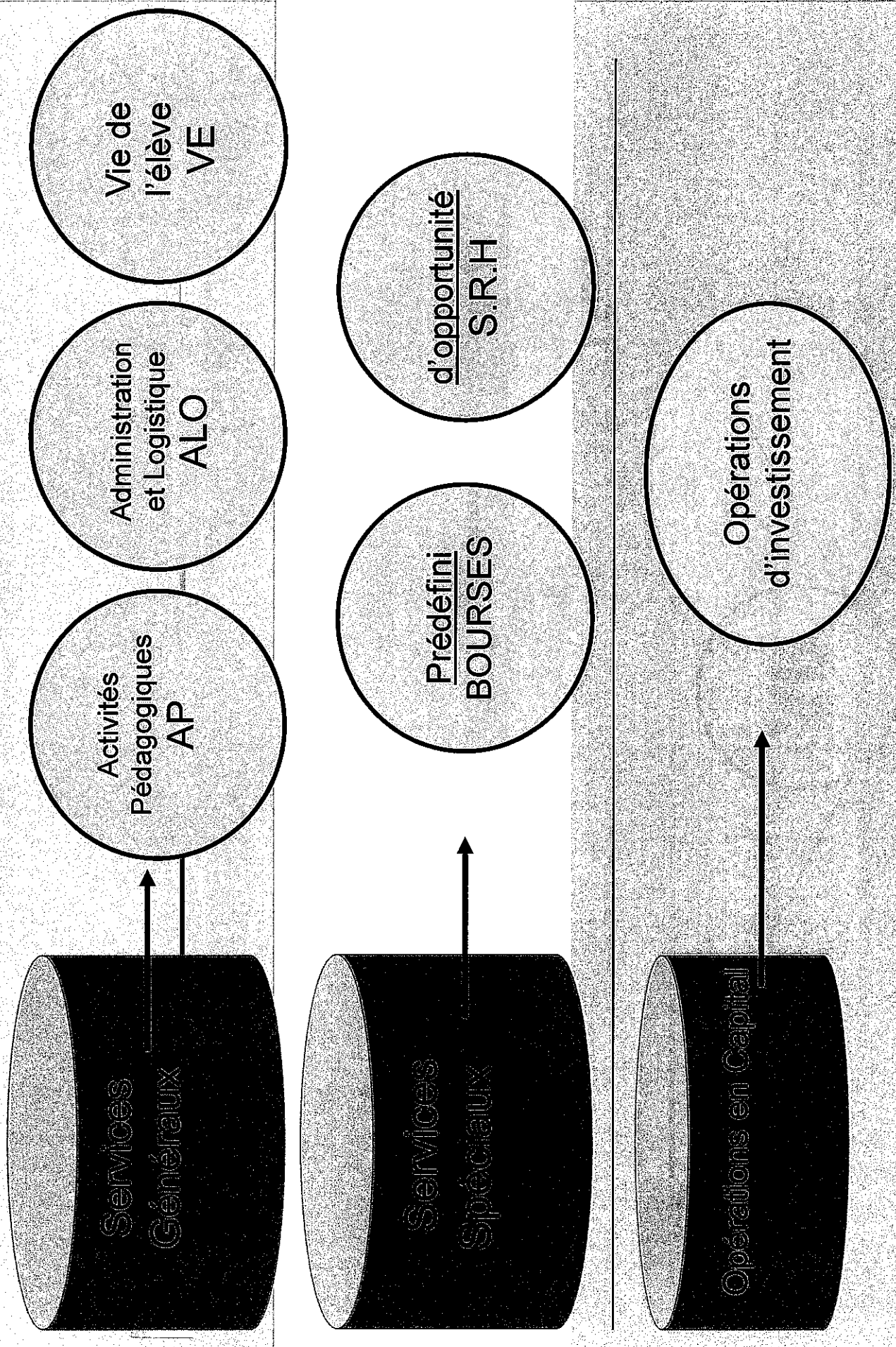
- Projet SLAM : 229 € par la commune de Marennes-Hiers-Brouage
- Visites de formations qualifiantes par les classes de la SEGPA : 100 € par la commune du Château d'Oléron

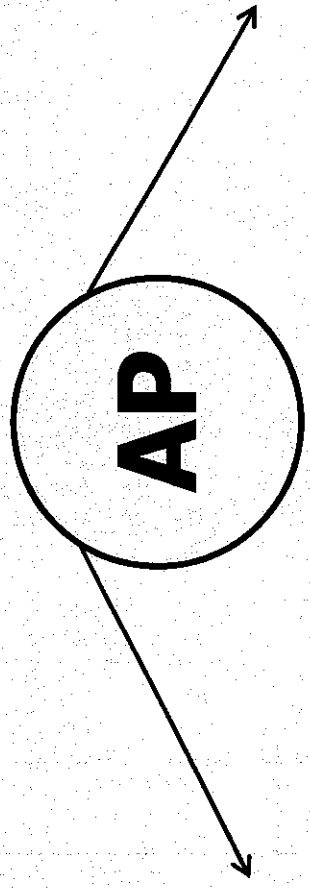
AP - PROJETS

Autres subventions et dons utilisés en 2023 : 9 030.48 €

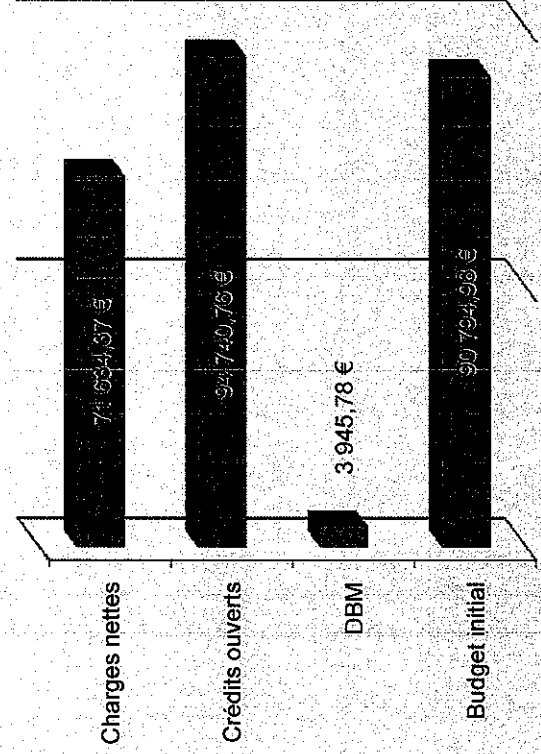


Cadre budgétaire : Sections et Services

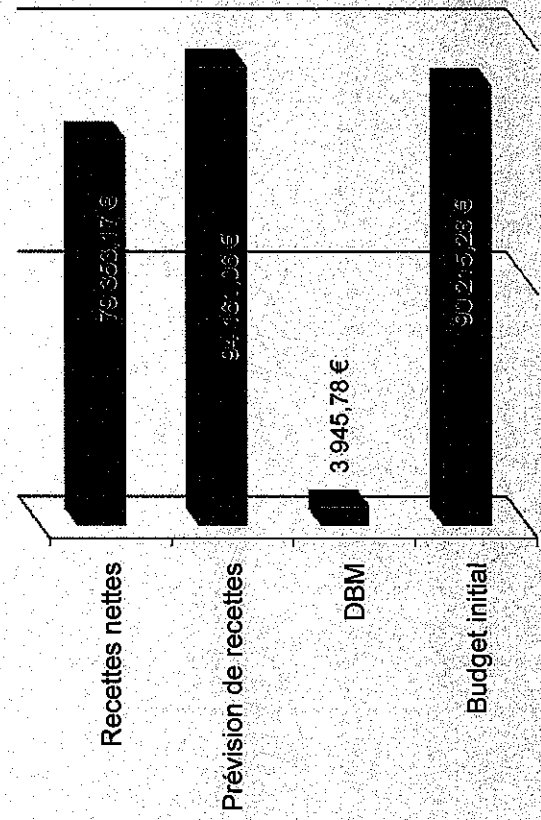




DEPENSES

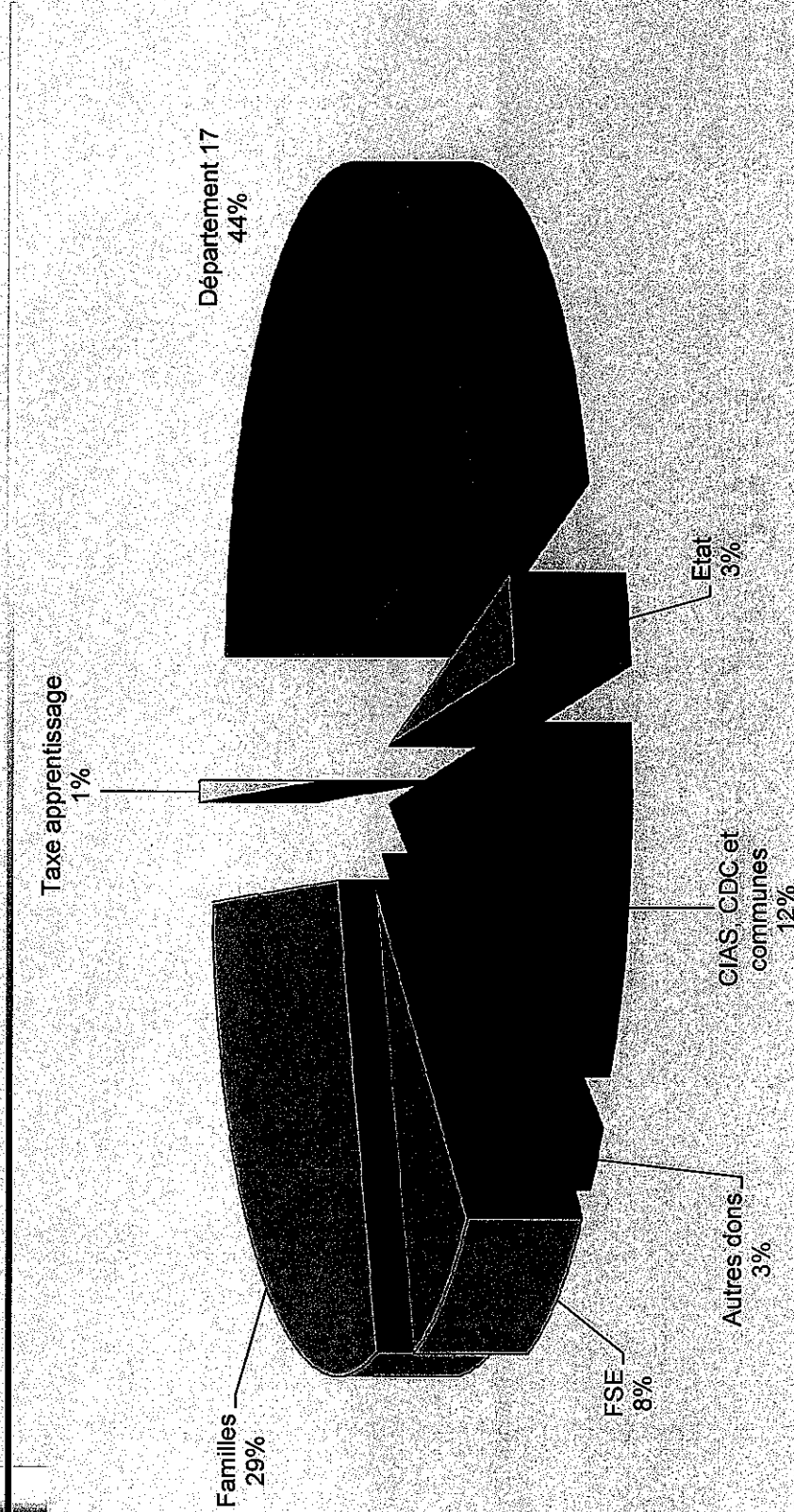


RECETTES

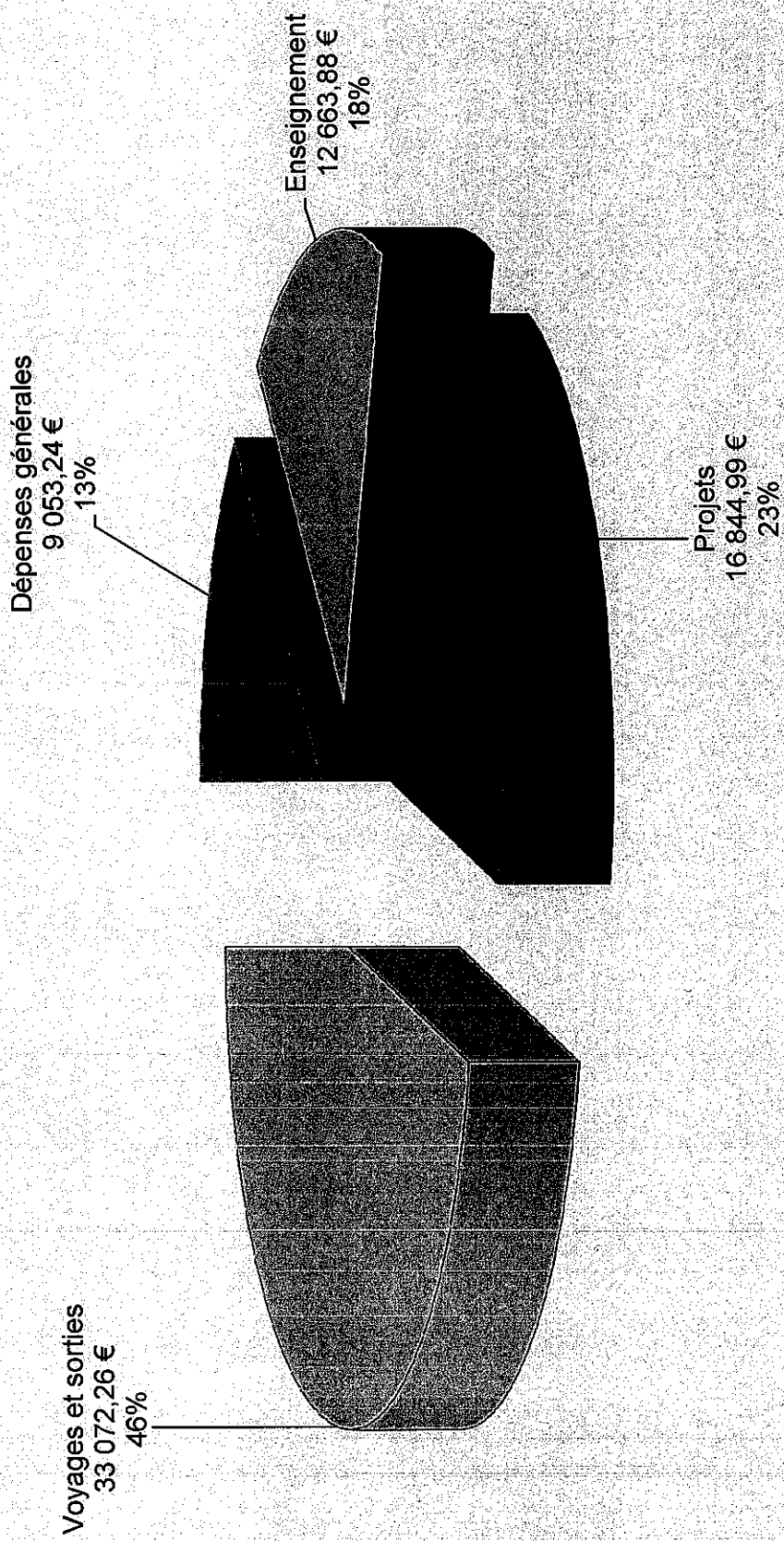


Résultat du service : + 7 718.80 €

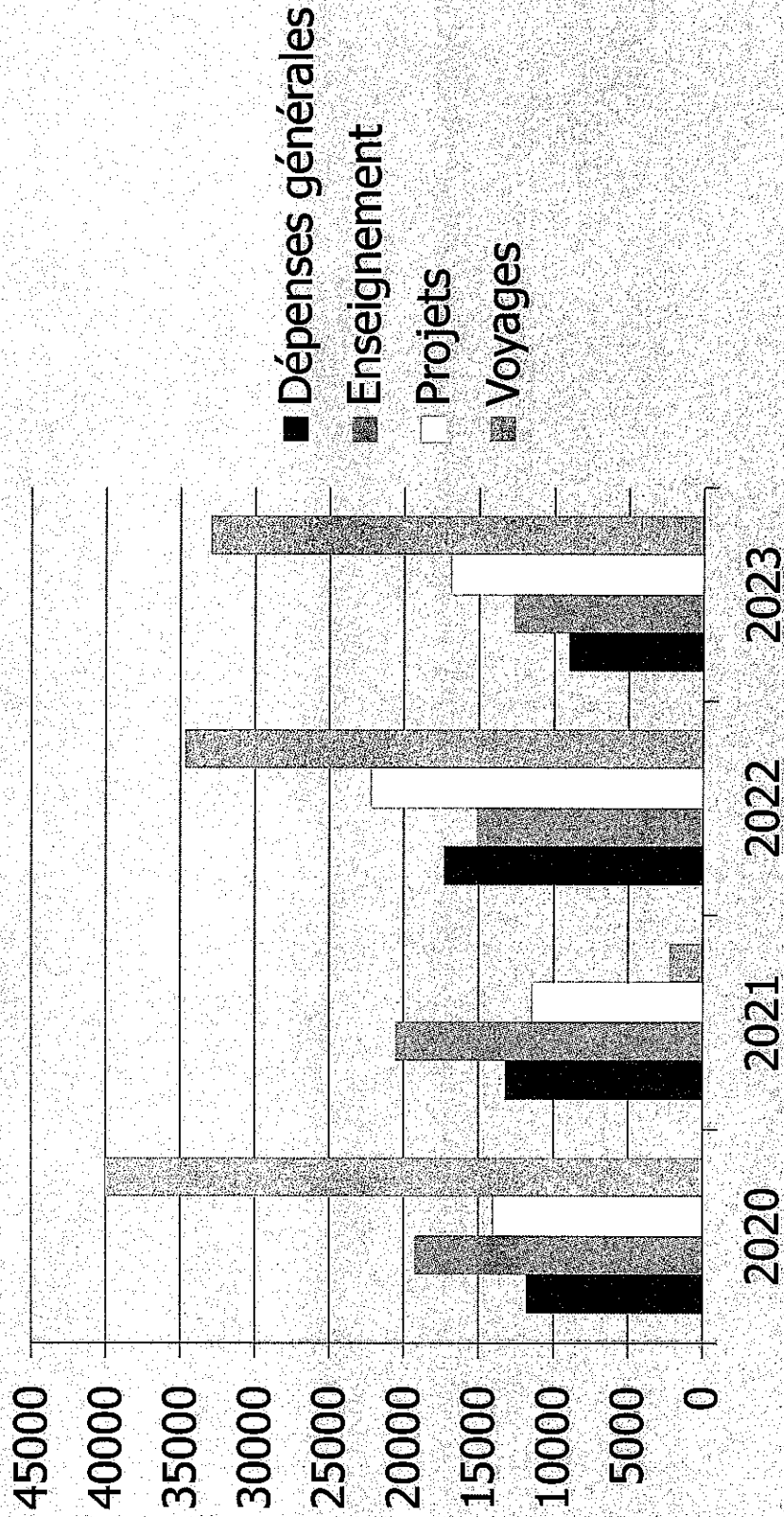
Origine des recettes au AP



Les domaines de dépenses du service AP 2023



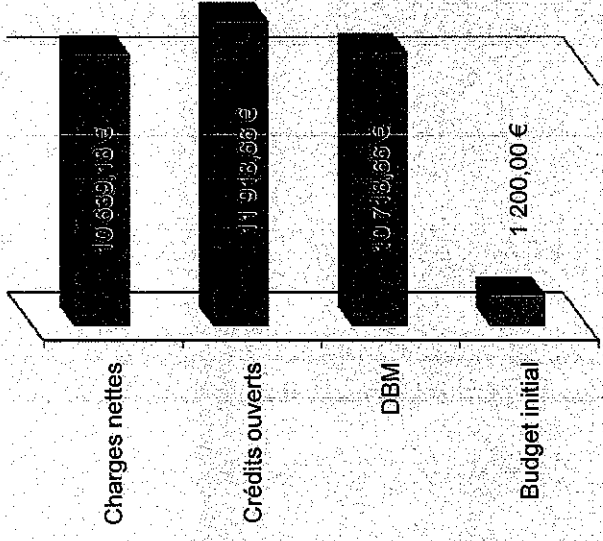
Evolution des dépenses du service AP depuis 2020



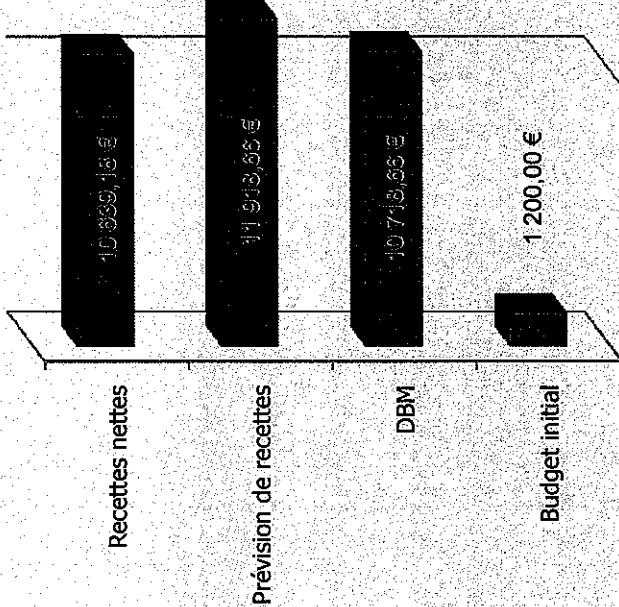
VE



DEPENSES



RECETTES

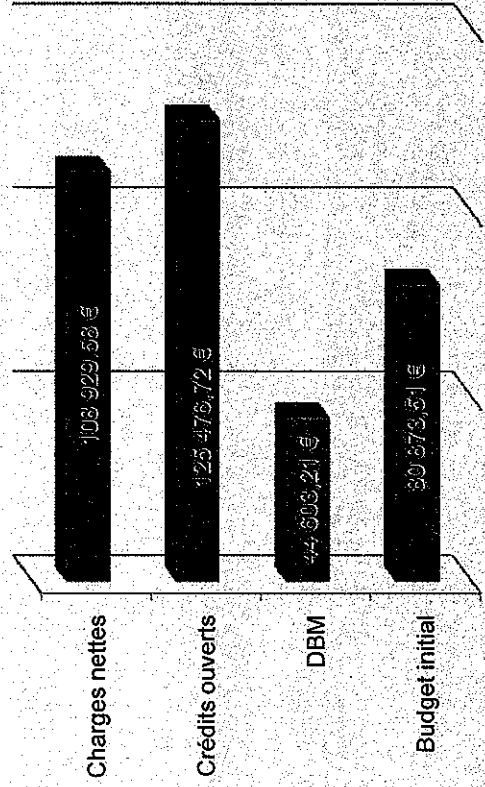


Résultat du service : 0,00 €

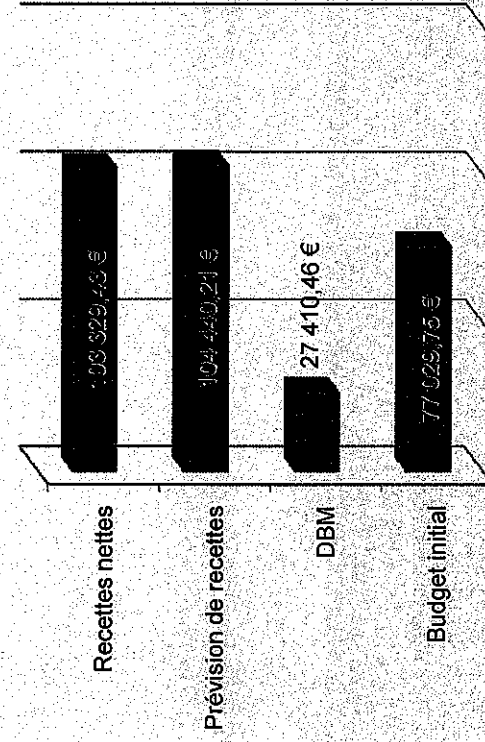
ALO



DEPENSES

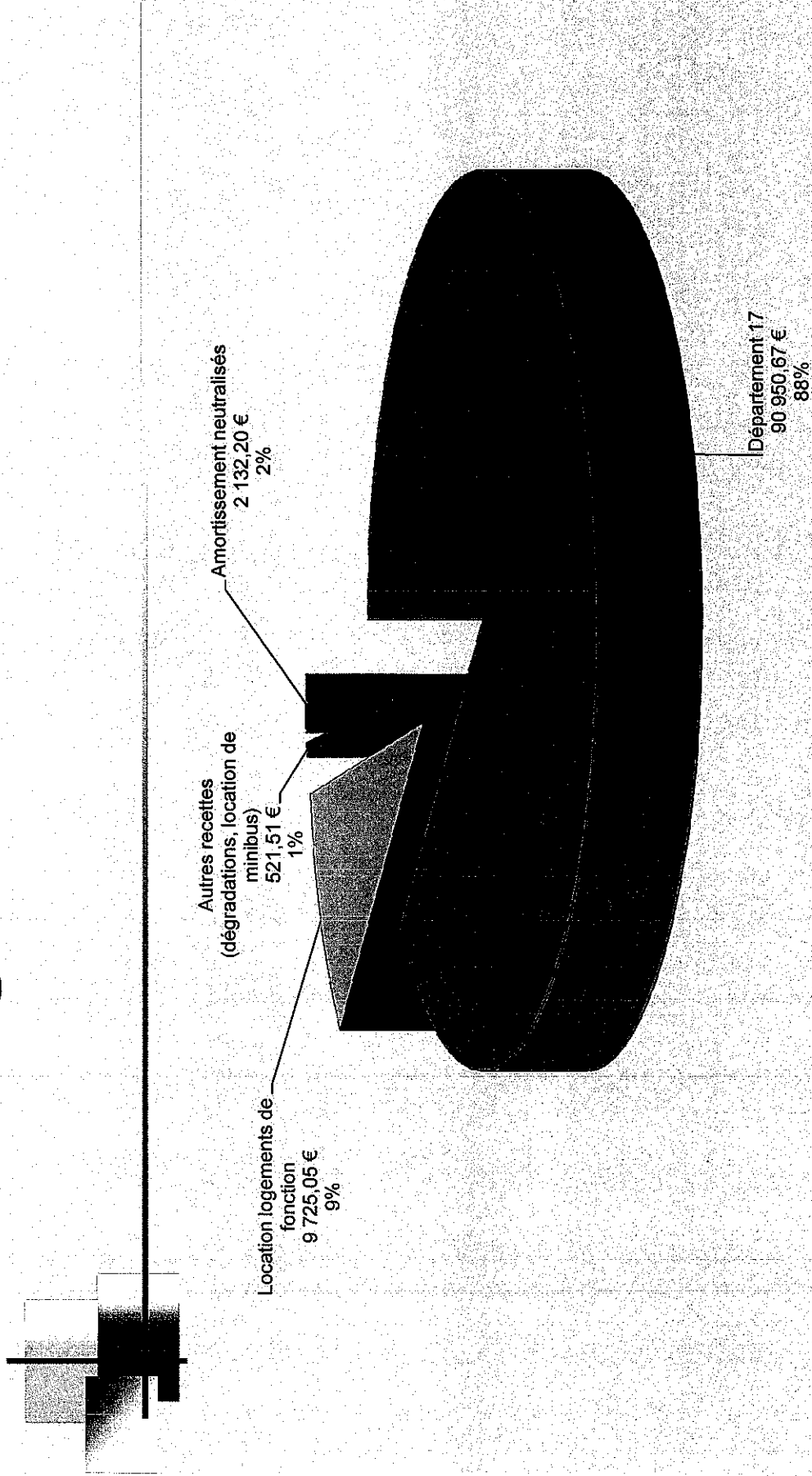


RECETTES

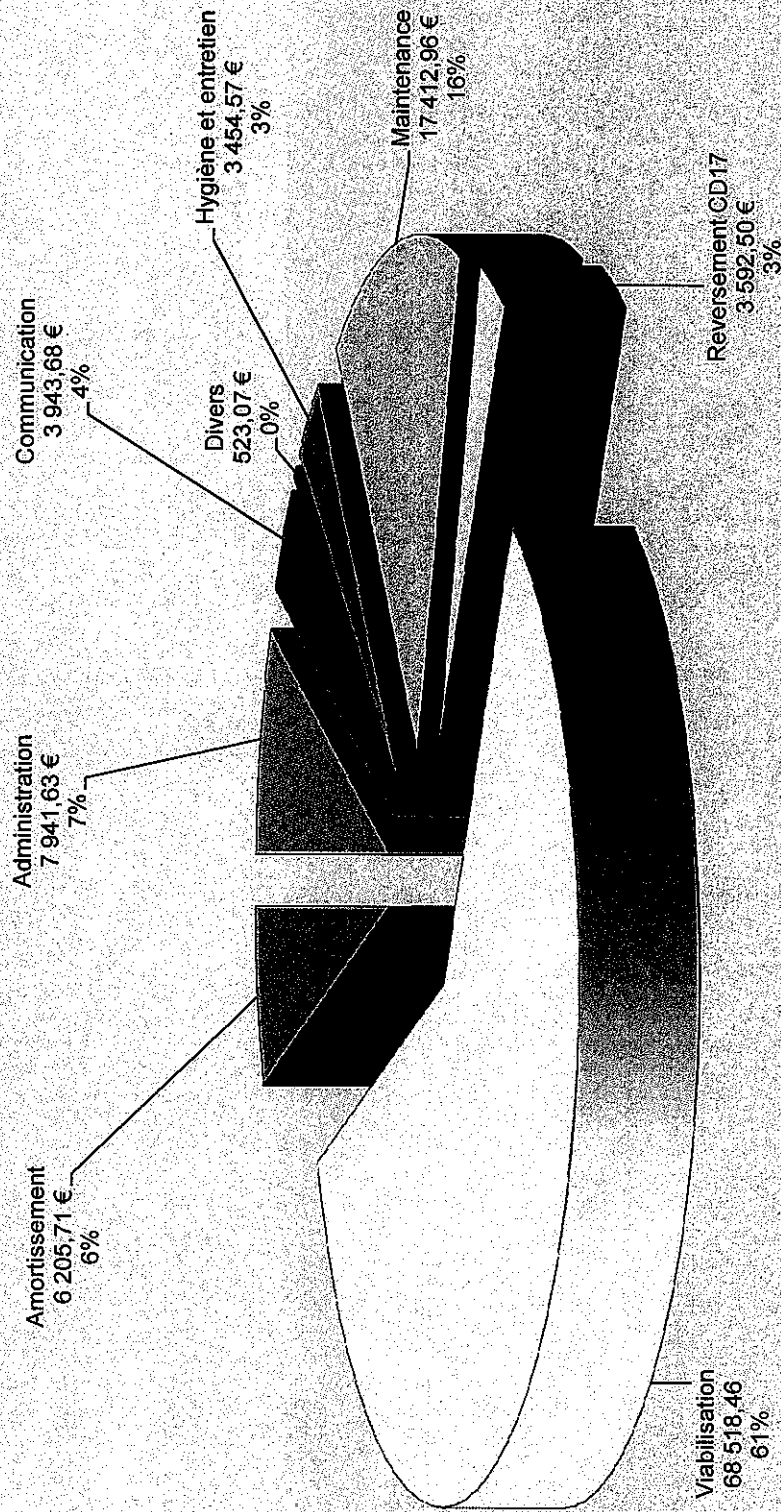


Résultat du service : - 5 600.15 €

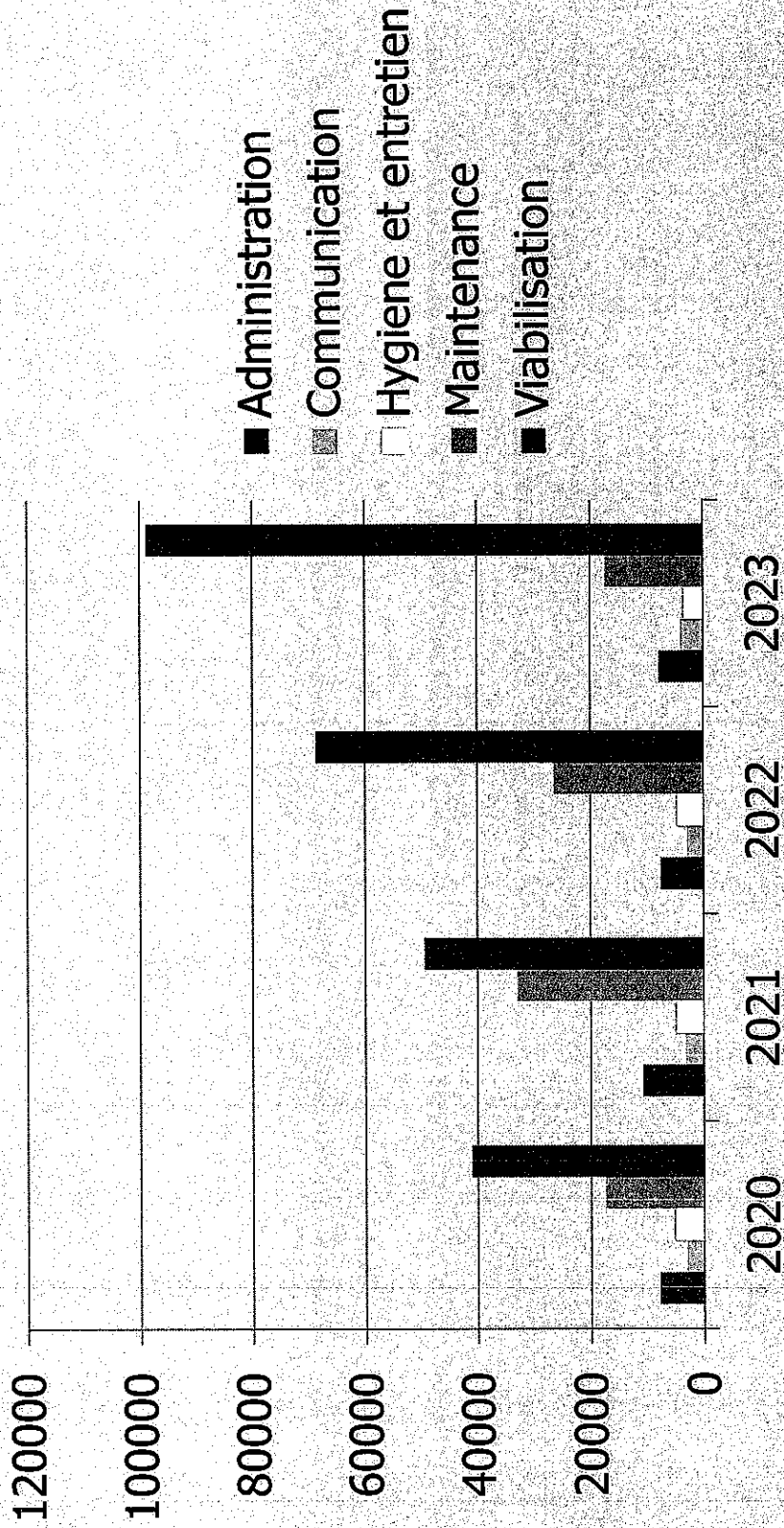
Origine des recettes au ALO



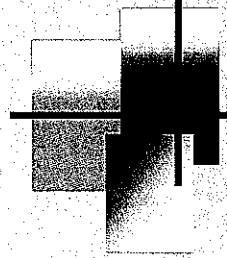
Les domaines de dépenses du service ALO 2023



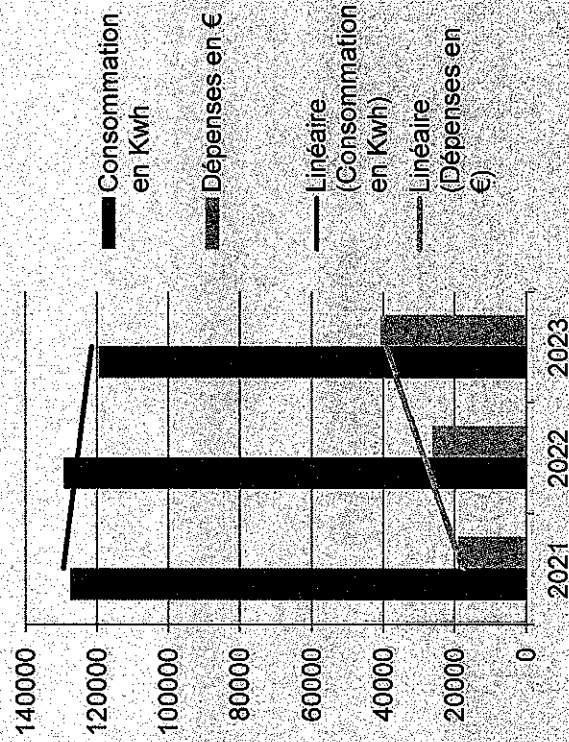
Evolution des dépenses du service ALO depuis 2020



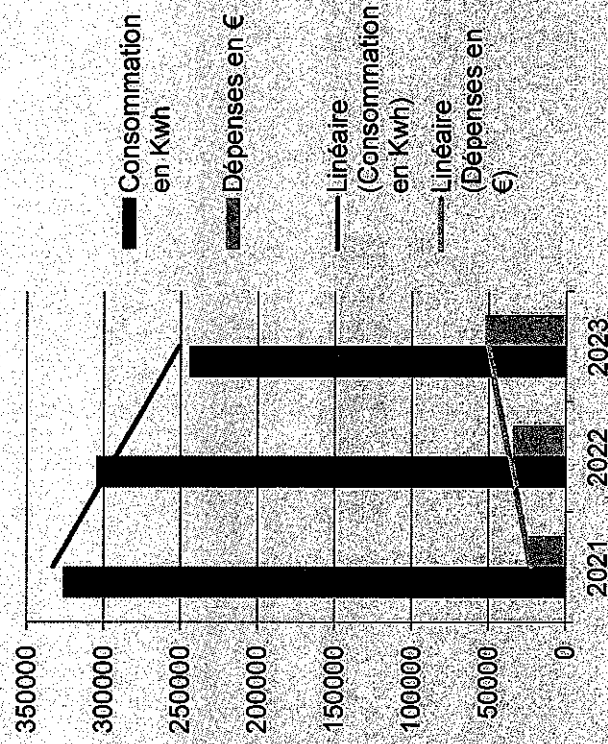
Comparaison entre les dépenses et les consommations de gaz et d'électricité depuis 2021



Electricité



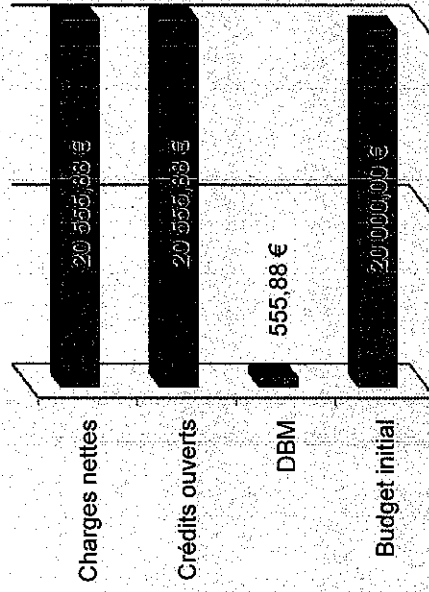
Gaz



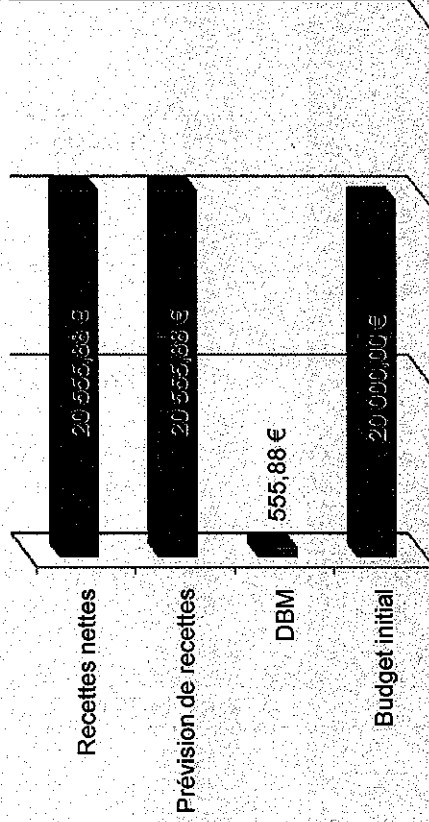
SBN



DEPENSES

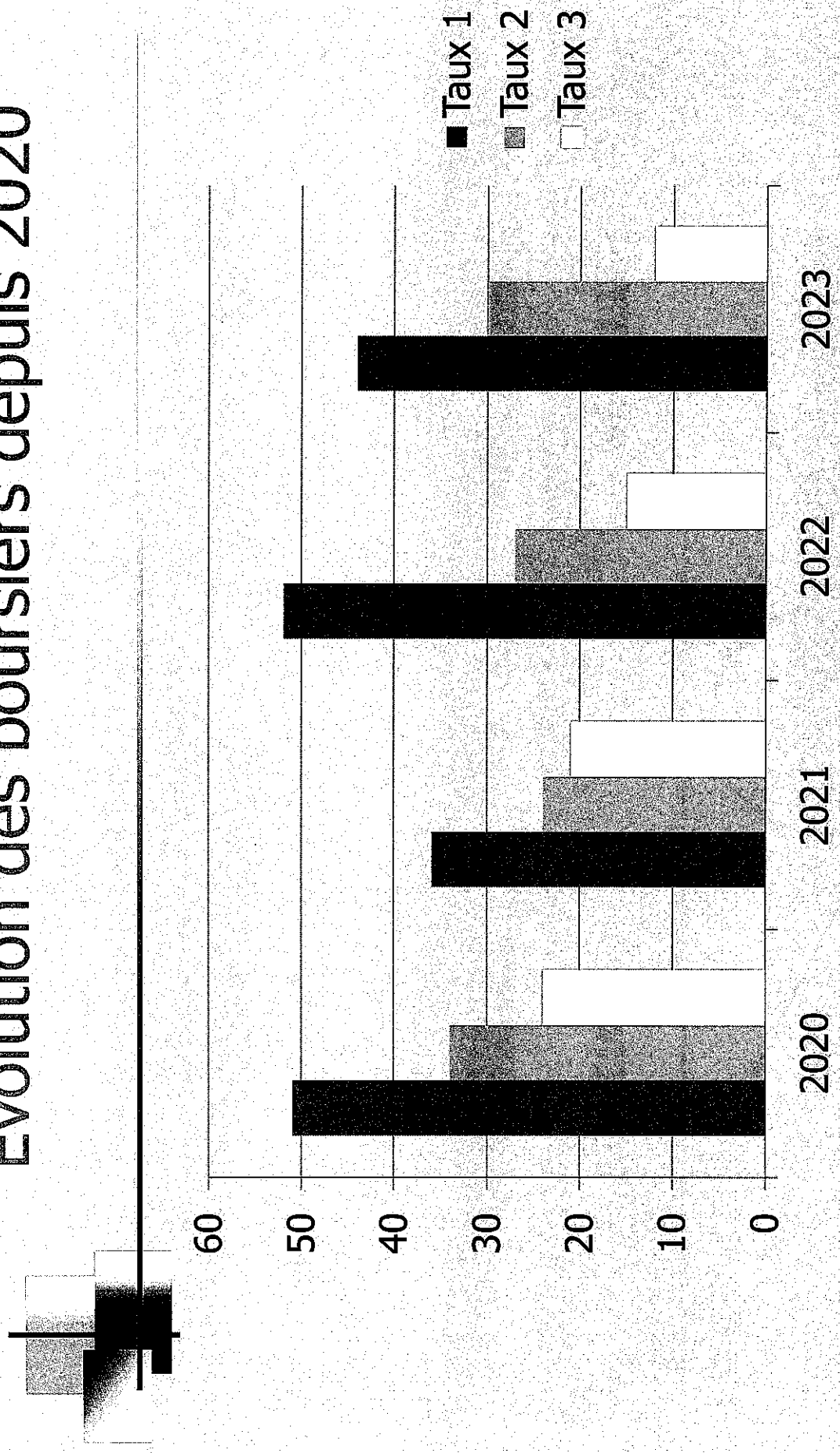


RECETTES



Résultat du service : 0,00 €

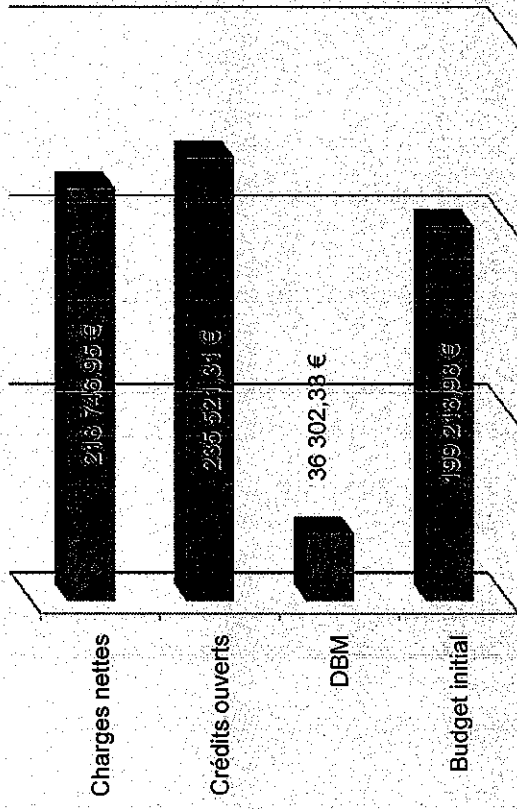
Evolution des boursiers depuis 2020



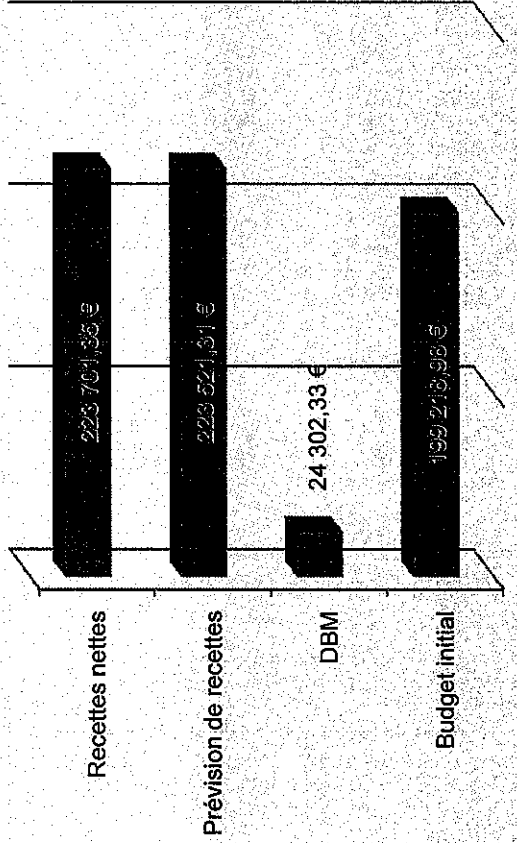
SRH



DEPENSES



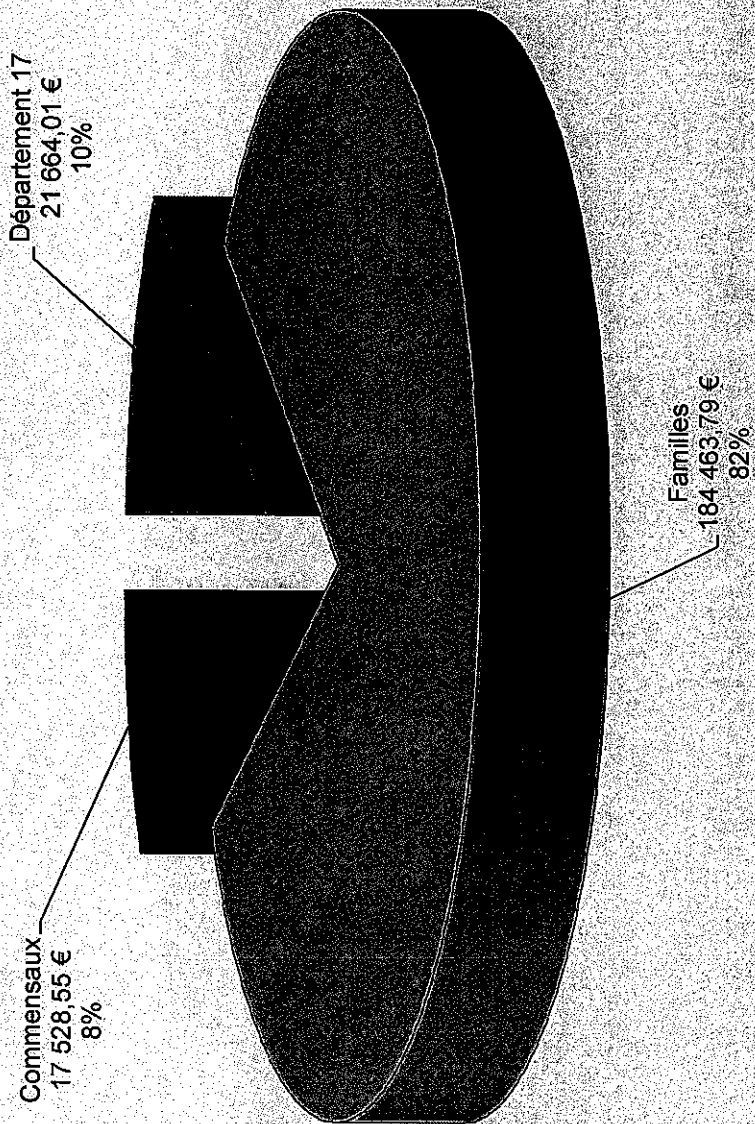
RECETTES



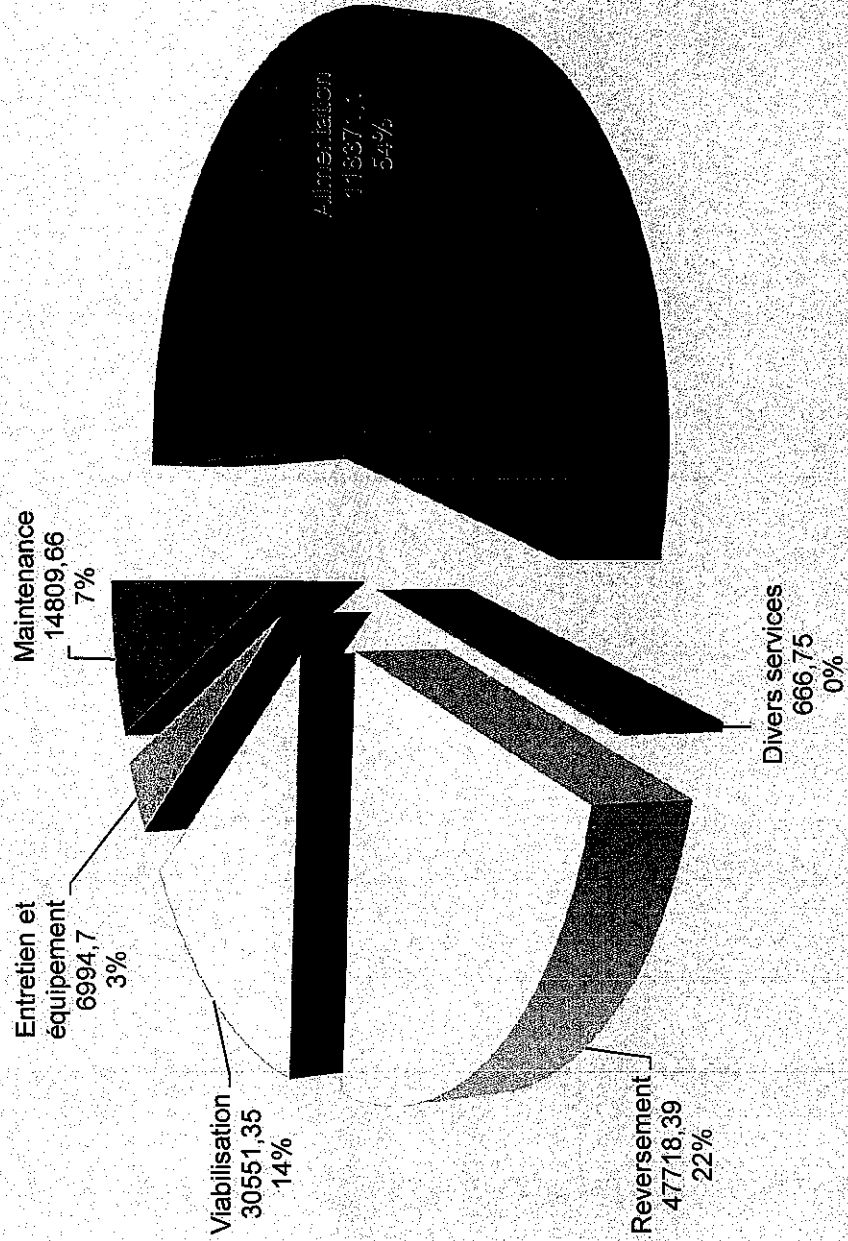
Résultat du service : + 4 954.40 €



Origine des recettes au SRH



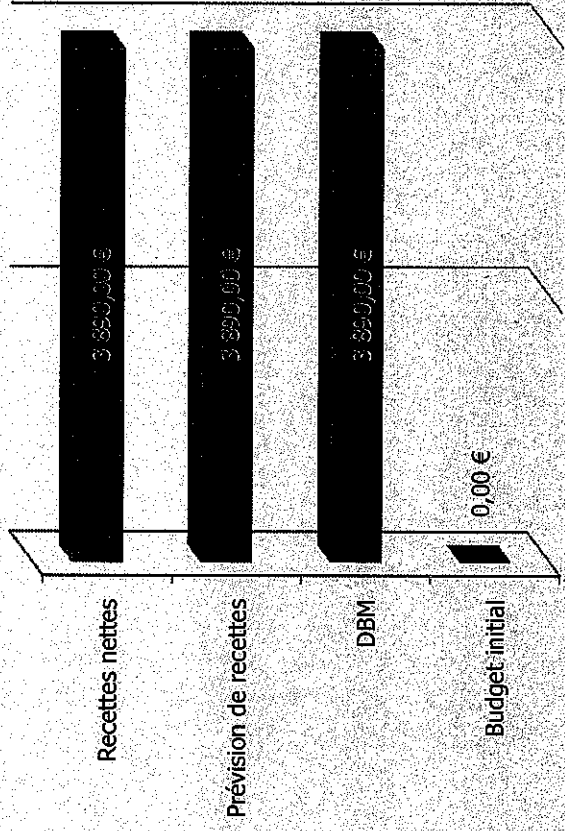
Les domaines de dépenses du service SRH 2023



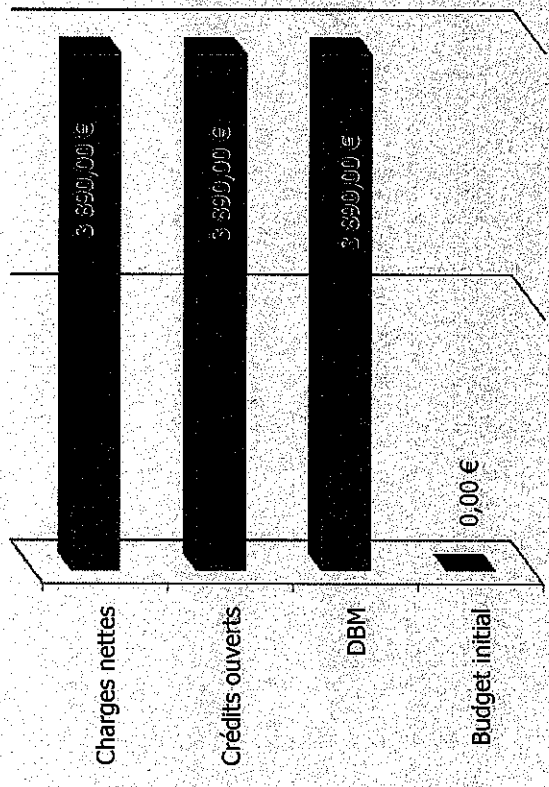
OPC



RECETTES



DEPENSES





COMPTE FINANCIER 2023
COLLEGE JEAN HAY

- ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS
- EVOLUTION DES CREANCES
- RELIQUATS DE SUBVENTIONS
- AFFECTATION DU RESULTAT

EXECUTION DU BUDGET 2023 - Collège Marennes

RECETTES

| SERVICE GENERAL | BUDGET | REALISE | ECART |
|--------------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| ACTIVITES PEDAGOGIQUES | 94161,06 | 79353,17 | 14807,89 |
| VIE DE L'ELEVE | 11918,66 | 10639,18 | 1279,48 |
| ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE | 104440,21 | 103329,43 | 1110,78 |
| TOTAL SERVICE GENERAL | 210519,93 | 193321,78 | 17198,15 |
| SERVICES SPECIAUX | | | |
| BOURSES NATIONALES | 20555,88 | 20555,88 | 0,00 |
| RESTAURATION ET HEBERG. | 223521,31 | 223701,35 | -180,04 |
| TOTAL SERVICES SPECIAUX | 244077,19 | 244257,23 | -180,04 |
| INVESTISSEMENT | 3890,00 | 3890 | 0,00 |
| Sorties Inventaire | | 0 | |
| TOTAL DES RECETTES | 458487,12 | 441469,01 | 17018,11 |

DEPENSES

| SERVICE GENERAL | BUDGET | REALISE | ECART |
|--------------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| ACTIVITES PEDAGOGIQUES | 94740,76 | 71634,37 | 23106,39 |
| VIE DE L'ELEVE | 11918,66 | 10639,18 | 1279,48 |
| ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE | 125476,72 | 111592,58 | 13884,14 |
| EXTOURNE | | -2663,00 | 2663,00 |
| TOTAL SERVICE GENERAL | 232136,14 | 191203,13 | 43596,01 |
| SERVICES SPECIAUX | | | |
| BOURSES NATIONALES | 20555,88 | 20555,88 | 0,00 |
| RESTAURATION ET HEBERG. | 235521,31 | 219058,33 | 16462,98 |
| EXTOURNE | | -311,38 | |
| TOTAL SERVICES SPECIAUX | 256077,19 | 239302,83 | 16774,36 |
| INVESTISSEMENT | 3890,00 | 3890,00 | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES | 492103,33 | 434395,96 | 60370,37 |

RESULTAT

Différence entre recettes nettes de fonct. et dépenses nettes de fonct.

CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

Résultat auquel on ajoute les amortissements réels de l'exercice

DEFICIT EN CAPITAL

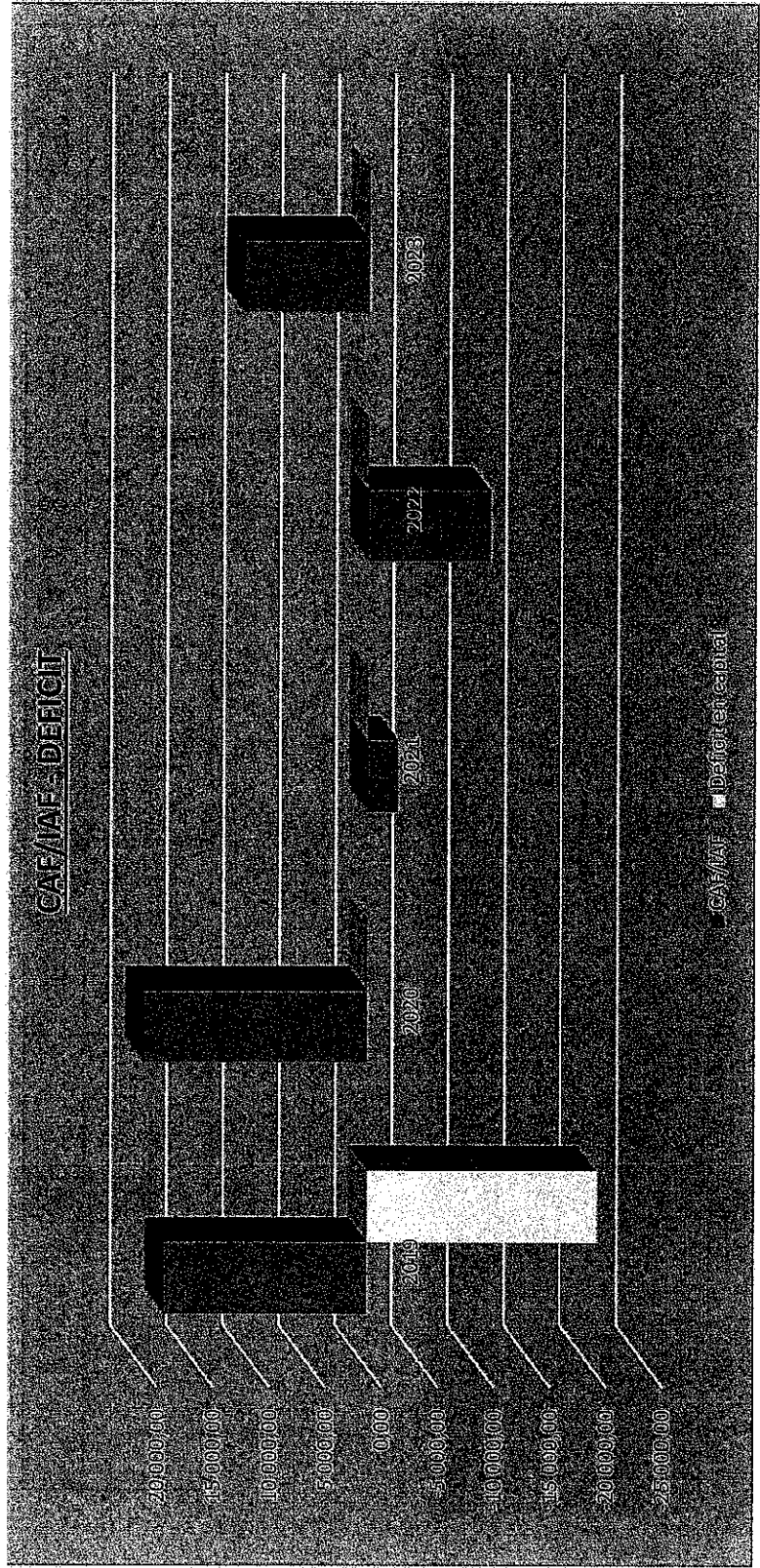
Financement des dépenses d'invest. par le fonds de roulement

VAR. FONDS DE ROULEMENT BUDG.

Capacité d'auto-financement

FONDS DE ROULEMENT AU 31.12.2023

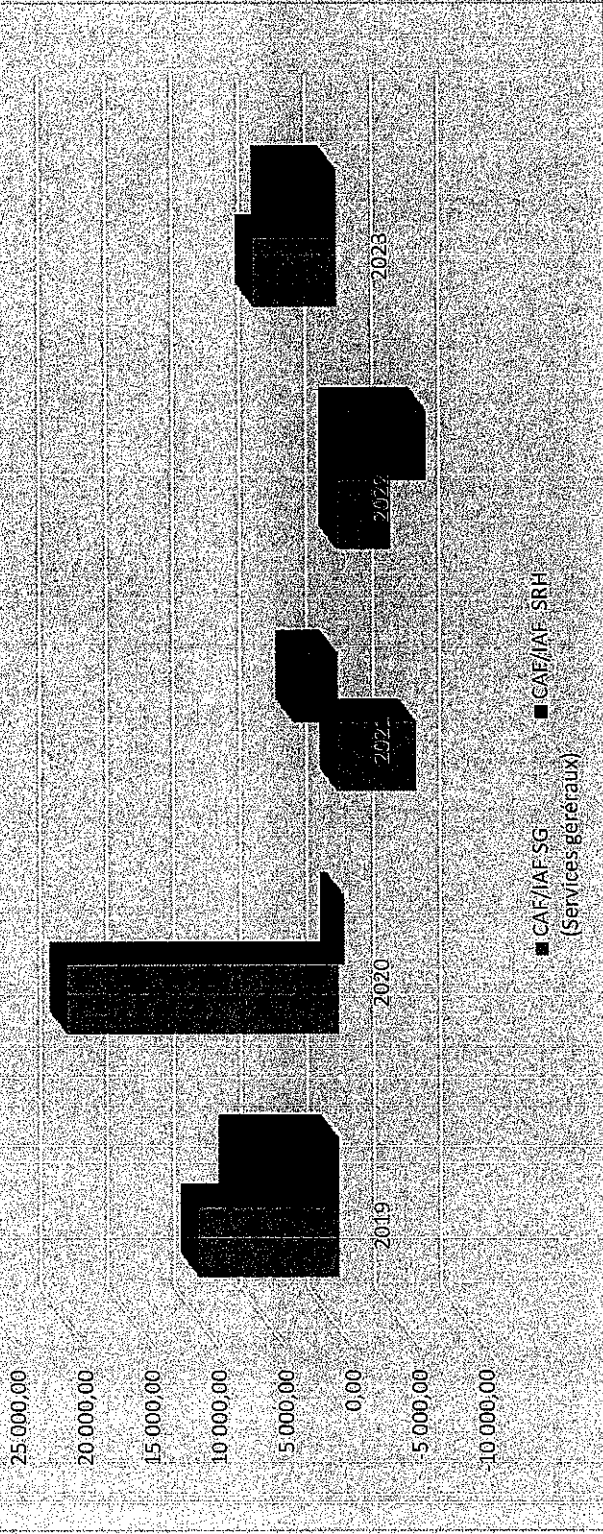
Fonds de roulement 2022 (113898,01€) + variation FR comptable 2023 (11146,56 €)



| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|
| CAF/IAF | 18 076,40 | 19 820,00 | -2 670,89 | -10 773,66 | 11 146,56 |
| Déficit en capital | -20 367,57 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

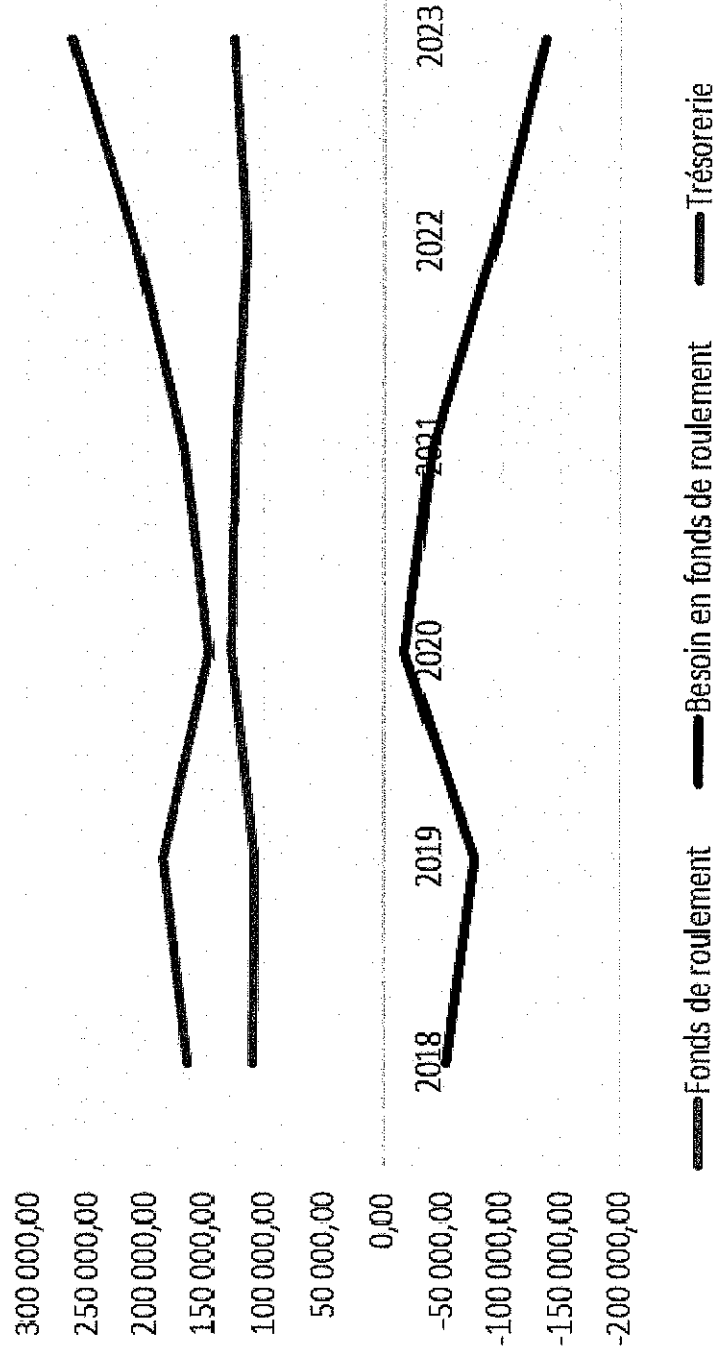
3/11

CAF/IAF - SG/SRH



| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| CAF/IAF SG (Services généraux) | 10 476,14 | 20 253,06 | -5 914,77 | -4 030,96 | 6 192,16 |
| CAF/IAF SRH | 7 600,26 | -433,06 | 3 243,88 | -6742,70 | 4954,40 |

Indicateurs Fonds de roulement



| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Fonds de roulement | 109 813,73 | 107 522,56 | 127 342,56 | 124 671,67 | 113 898,01 | 125 044,57 |
| Besoin en fonds de roulement | -53 447,65 | -78 379,10 | -18 307,64 | -42 108,59 | -94 280,36 | -138 080,87 |
| Trésorerie | 163 261,38 | 185 901,66 | 145 650,20 | 166 780,26 | 208 178,37 | 263 125,44 |

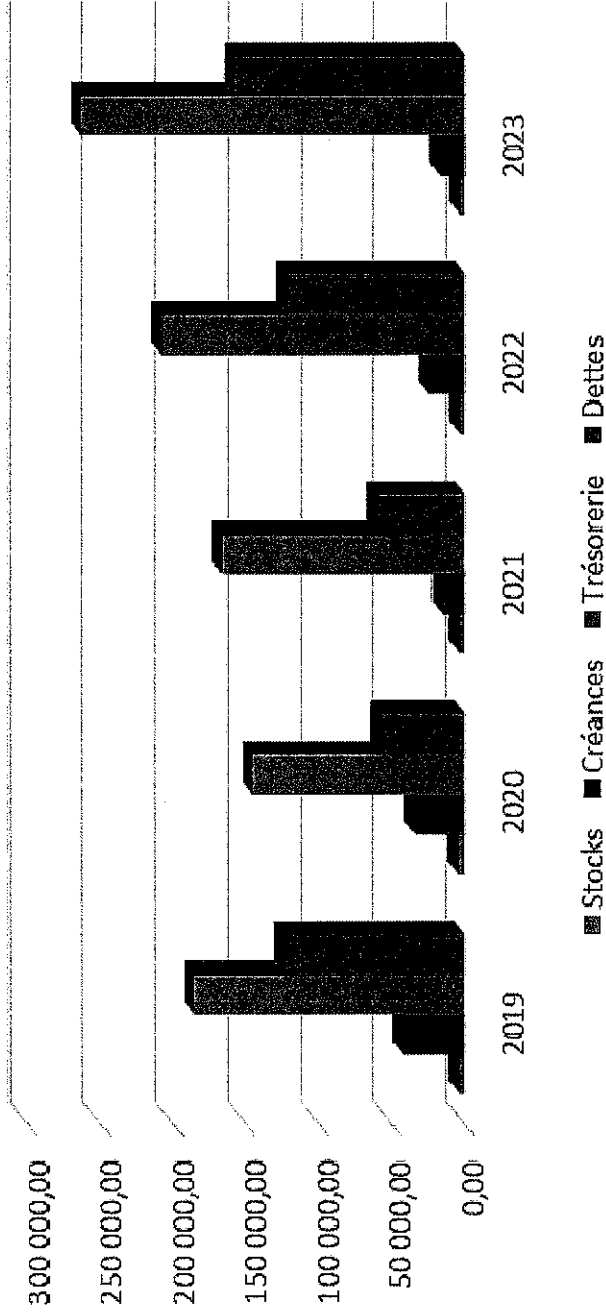
ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

- COLLEGE JEAN HAY

(montants en euros)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| Fonds de Roulement | 107 522,56 | 127 342,56 | 124 671,67 | 113898,01 | 125044,57 |
| Jours FdR | 88 | 139 | 123 | 95 | 105 |
| Besoin en Fonds de Roulement | -78 379,10 | -18 307,64 | -42 108,59 | -94280,36 | -138080,87 |
| Trésorerie | 185901,66 | 145650,20 | 166780,26 | 208178,37 | 263125,44 |
| Jours de Trésorerie | 151 | 159 | 165 | 174 | 222 |
| Taux moyen de charges à payer | 2,30 | 2,11 | 0,79 | 6,92 | 5,58 |
| Taux moyen d'irrecouvrement | 4,09 | 7,77 | 6,35 | 1198,93 | 5,98 |

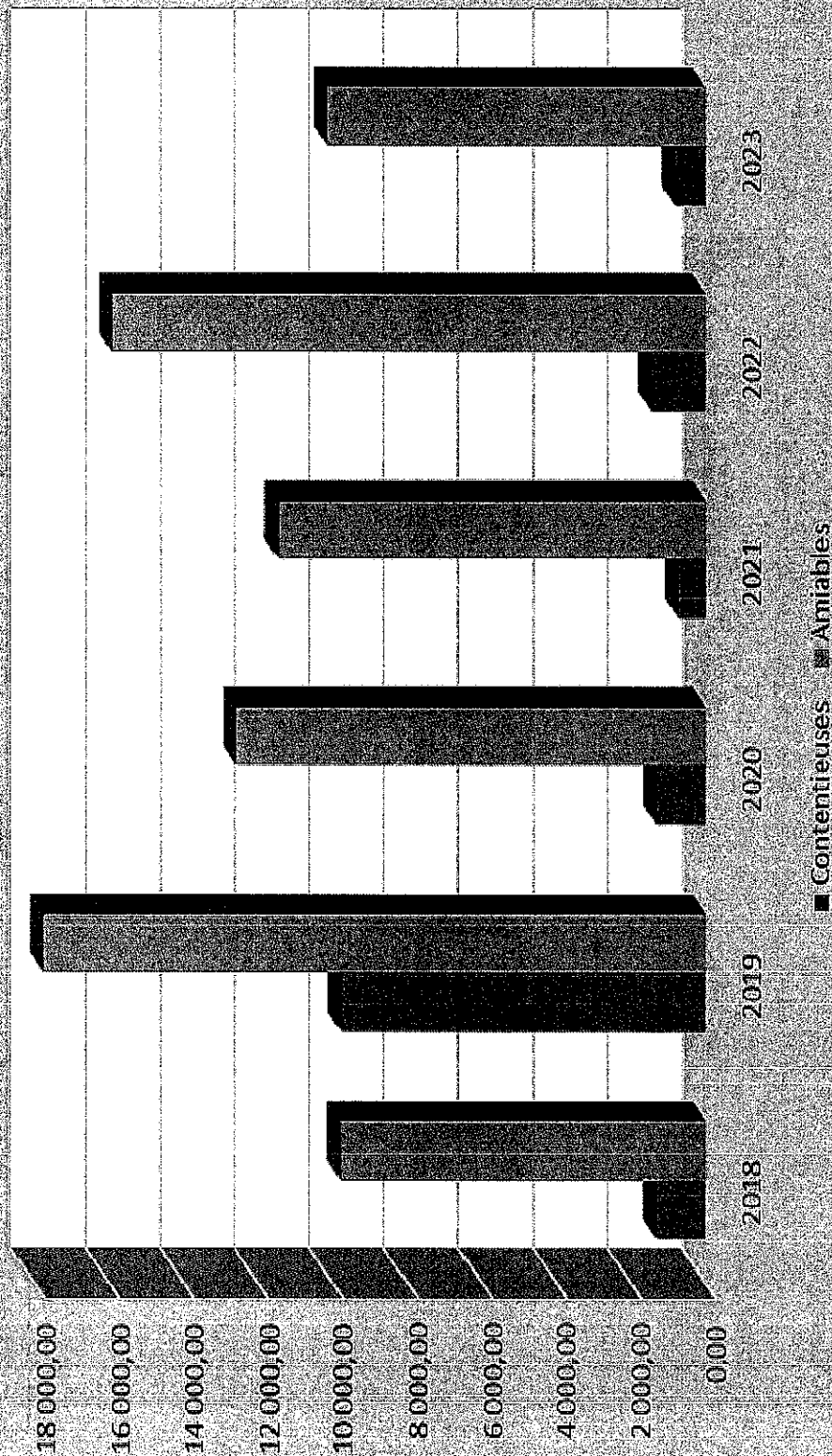
BILAN



| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Stocks | 3 623,70 | 4 484,59 | 3 390,45 | 3 410,51 | 3 464,73 |
| Créances | 41 899,98 | 34 119,69 | 14 820,47 | 24 566,01 | 17 262,06 |
| Trésorerie | 185 901,66 | 145 650,20 | 166 780,26 | 208 178,37 | 263 125,44 |
| Dettes | 123 902,78 | 56 911,92 | 60 319,51 | 122 256,88 | 158 807,66 |

7/11

CREANCES FAMILLES



LES RELIQUATS DE SUBVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2023

| | |
|--|------------------|
| Subvention Etat - Réseau Eclaire | 558,24 |
| Subvention Etat - Crédits globalisés | 2 315,66 |
| Subvention Etat - Plan numérique | 18,42 |
| Fonds sociaux d'Etat | 6 079,48 |
| Diverses Subv. Département 17 | 2 205,24 |
| Subv. CD 17 Produits Bios | 869,03 |
| Subv. CD 17 Equipements | 1 892,94 |
| Subv. SEGPA Aquacole | 1 686,36 |
| Subventions Mairie | 5 822,26 |
| Autres subv. (district football - GMF - Amicale) | 3 079,53 |
| Taxe d'apprentissage | 352,22 |
| Total | 24 879,38 |

9/11

RESUME 2023

| RESULTAT | CAF | DEFICIT CAPITAL | VARIFR | F.ROULEMENT | BFR | TRESORERIE | HR DISPONIBILE | JOURS FR |
|----------|-----------|-----------------|-----------|-------------|-------------|------------|----------------|----------|
| 7 073,05 | 11 146,56 | 0,00 | 11 146,56 | 125 044,57 | -158 080,87 | 263 125,44 | 109 820,35 | 92 |

10/11

| PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 | | |
|--|----------------|----------|
| SERVICES | EXCEDENTS | DEFICITS |
| RESERVES SERVICE GENERAL - 10681 | 2118,65 | |
| RESERVES SERVICE SRH 10687 | 4954,40 | |
| TOTAUX | 7073,05 | |
| TOTAL GENERAL | 7073,05 | |

M/M



| Qualité | Titulaires | | | Suppléants | | | |
|-------------------------------|---|--|----------------------|--------------|-----|-----------------------------|-------------------------|
| | Nom - Prénom | [E] | Signatures | Nom - Prénom | [E] | Signatures | |
| ADMINISTRATION | Chef d'établissement | Mme LALLEMENT Christine | | | | | |
| | Principal adjoint | M LORIANT Laurent | | | | | |
| | Directeur Adjoint SEGPA | M PÉROU Charles | | | | | |
| | Gestionnaire | Mme MALLIER Nathalie | | | | | |
| | C.P.E. | M. HINTZY Pascal | | | | | |
| ÉLUS LOCAUX | Collectivité de rattachement | Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël | | | | M. BROUHARD Patrice | |
| | | Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne | | | | Mme PHILIPPE Jacqueline | |
| | Commune Mairie | Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique | | | | | Mme PIVETEAU Michèle |
| | | Communauté de communes | Mme BALLOTEAU Claude | E | | | M. PROTEAU Guy |
| PERSONNALITE QUALIFIEE | Mme PAUWELS Aline | | | | | | |
| PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT | Personnel d'enseignement | Mr JAMOIS Nicolas | | | | Mme SAHUC Nathalie | |
| | | Mme LE ROY Christelle | | | | Mme RAVIDAT Emilie | |
| | | Mme ARRIGNON Claire | | | | Mme COSENTINO Adeline | |
| | | Mme PANNETIER Kinsy | | | | Mme BERTAUD Melissa | |
| | | Mme MARCHESSEAU Natacha | | | | Mr LEROY Laurent | |
| | | Mr MERCERON Guillaume | | | | | |
| | | Mr REBOUL Vincent | | | | | |
| | Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé | Mr LUQUE Sébastien | | | | | |
| | | Mme PERAUX Brigitte | | | | | |
| | | Mr BOUDAUD Eric | | | | | |
| PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES | Parents d'élèves | M PLANTIN Cédric | | | | Mme GUILBERTEAU Leslie | |
| | | Mme BETFORT Séverine | | | | Mr PECQUENARD Grégory | |
| | | Mme PERON Séverine | | | | Mme SABATIER Magalie | |
| | | Mr RULIER David | | | | Mme HERBRETEAU Stéphanie | |
| | | Mme AULIER Karine | | | | Mme TESSON Angélique | |
| | | Mme TETE Gaëlle | | | | Mme GAUME Céline | |
| | | Mme GUIBERTEAU Karine | | | | Mme DELPECH Séverine | |

| | | | | | | |
|--------|-------------------|--|--|------------------|--|------------|
| Élèves | KLEIN Lilith-Jane | | | BILLEAU Lola | | |
| | POCHON Louis | | | TROCHUT Simon | | <i>SMO</i> |
| | LEGENDRE Hanna | | | BIARD HENRI Théo | | |

| Personnalités invitées : | Présent | Absent | Excusé |
|---------------------------------|----------|--------|--------|
| Agent Comptable : COQ Olivier | <i>P</i> | | |

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé